# **MEMORIAL**

## Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 771 22 mai 2002

### SOMMAIRE

Ares S.A., Rodange 37005	Intek International, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	37001
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg 37000	International Data Processing S.A., Strassen	37002
Baltra Invest S.A.H., Luxembourg 37003	Italianstyle S.A., Esch-sur-Alzette	37001
Baltra Invest S.A.H., Luxembourg 37003	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Baltra Invest S.A.H., Luxembourg 37003	bourg	37007
BBS S.A., Luxembourg	LG Lux S.A., Luxembourg	37001
BBS S.A., Luxembourg	MDI Marketing S.A	36998
CMC Constructions, S.à r.l., Mersch 36999	MN European Investments, S.à r.l., Luxembourg.	37005
CMC Constructions, S.à r.l., Mersch 36999	MN European Operations, S.à r.l., Luxembourg	37007
DB Investments S.A., Luxembourg 36962	Palais de Chine, S.à r.l., Luxembourg	37006
Del Monte Internationale S.A., Luxembourg 36999	PanEuroLife, Société Pan Européenne d'Assu-	
Dragomar S.A.H., Luxembourg	rance-Vie S.A., Luxembourg	36998
Eclypse Solutions S.A., Ehlerange 37007	Parker Holding S.A., Luxembourg	36997
Eclypse Solutions S.A., Ehlerange 37008	Python Holding S.A., Luxembourg	37002
Eclypse Solutions S.A., Luxembourg 37008	Rumbas Holding S.A., Luxembourg	37001
ETMF IIB S.A., Luxembourg 36961	Société de Gestion Immobilière S.A.H., Luxem-	
ETMF IIC, S.à r.l., Luxembourg 37004	bourg	36998
Evli Securities Plc, Luxembourg Branch, Luxem-	Société de Gestion Immobilière S.A.H., Luxem-	
bourg 36999	bourg	36998
Franklin Templeton International Services S.A.,	Specaly-Aligros S.A., Contern	37006
Luxembourg	Transcontinental Investment S.A.H., Luxembourg	37002
Franklin Templeton International Services S.A.,	Transcontinental Investment S.A.H., Luxembourg	37002
Luxembourg	Wok, S.à r.l., Luxembourg	37004
Image One S.A., Luxembourg 37000		

## ETMF IIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 74.160.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour ETMF IIB S.A.

R. Thillens

(14731/771/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

## DB INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I.

## **STATUTES**

In the year two thousand and two, on the thirtieth of January.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ANGLO AMERCIAN LUXEMBOURG, a company having its administrative office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

here represented by Mr Steven Georgala, lawyer, with professionnal address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 23, 2002,

2) CENTRAL INVESTMENTS DBI, a company having its administrative office at Lys Royal, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg,

here represented by Mr Steven Georgala, lawyer, with professionnal address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 28, 2002h.,

3) DEBSWANA INVESTMENTS, a company having its administrative office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

here represented by Mr Andrew Smith, lawyer, with professionnal address at Broadwalk House 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, United Kingdom,

by virtue of a proxy given in Botswana, on January 29, 2002.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties («the Appearers») have decided to form amongst themselves a joint stock corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation («the Articles»):

## 1. Interpretation

1.1 In these Articles, the words standing in quotation marks shall bear the meanings following them, if not inconsistent with the subject or context:

«A Shares»

Those shares in the issued share capital of the Company which at the relevant time are designated as A Shares. «ANGLO»

ANGLO AMERICAN PLC, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 3564138, whose registered office is at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN.

«Annual General Meeting»

The Annual General Meeting required to be held according to article 31.1.

«Articles»

These Articles of Incorporation as amended from time to time.

«Board»

The Board of Directors of the Company acting as such.

«Business Day»

A day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in London and Luxembourg, for a full range of business.

«CHL»

CENTRAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered number R. C. B 8.141, whose registered office is at Lys Royal, 2 rue Tony Neuman, L-2241, Luxembourg. «CIDBI»

CENTRAL INVESTMENTS DBI, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered number 82.386 and whose registered office is at Lys Royal, 2, rue Tony Neuman, L-2241, Luxembourg «Company»

DB INVESTMENTS.

«Completion Date»

4 June 2001.

«Corporate Group»

(i) In relation to any body corporate (other than DEBSWANA and any of its Permitted Transferees), that body corporate and its holding companies and subsidiaries and any subsidiaries of any such holding companies (excluding, in the case of any shareholder's Corporate Group, any member of the Group) and, in the case of CHL's Corporate Group, the trustees of any trust whose assets are held primarily for the benefit of one or more such companies and (ii) and in relation to DEBSWANA or any of its Permitted Transferees (other than a Group Company), means the DEBSWANA GROUP and DEBSWANA's Permitted Transferees (other than a Group Company).

«DE BEERS»

DE BEERS, a company (previously known as DB INVESTMENTS) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered number R. C. B 78.985, whose registered office is at Lys Royal, 2 rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, being a subsidiary of the Company.

«DE BEERS Articles»

The articles of incorporation of DE BEERS as amended from time to time.

«DE BEERS B Shares»

Those shares in the issued share capital of DE BEERS which at the relevant time are designated as DE BEERS B Shares. «DE BEERS GROUP»

DE BEERS and its subsidiaries at the relevant time.

«DE BEERS Preference Shares»

Those shares in the issued share capital of DE BEERS which at the relevant time are designated as preference shares. «DEBSWANA»

DEBSWANA DIAMOND COMPANY (PROPRIETARY) LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Botswana with registered number 660, whose registered office is at Debswana House, The Mall (PO Box 329), Gaborone, Republic of Botswana.

«DEBSWANA GROUP»

DEBSWANA and its subsidiaries at the relevant time.

«Deed of Adherence»

The deed executed by a covenantor who wishes to become a Shareholder in terms of which such covenantor covenants to and undertakes with the Company and each of its Shareholders (and each other person who may from time to time be a party to or expressly adhere to these Articles), to be bound by and to observe, perform and comply in all respects with these Articles, as if the covenantor had executed these Articles.

«Directors»

The Directors for the time being of the Company.

«Equity Proportions»

In respect of any two or more Shareholders or Shareholder Groups (as the case may be), the respective proportions in which such Shareholders or Shareholder Groups (as the case may be) hold Shares at the relevant time.

«Extraordinary General Meeting»

A General Meeting called to perform any action referred to in article 30.

«Financial Statements»

The Financial Statements defined in article 34.2.

«Financial year»

A financial period of the Company commencing on 1st January in any calendar year and ending on 31st December in the same calendar year.

«Founder Shareholder Group»

A Shareholder Group of which CHL, ANGLO or DEBSWANA (or another member of their respective Corporate Groups) is a member.

«General Meeting»

A duly convened General Meeting of shareholders, including an Annual General Meeting or an Extraordinary General Meeting.

«Government»

The Government of the Republic of Botswana.

«Group»

The Company and its subsidiaries at the relevant time (excluding all or any members of the DEBSWANA Group). «Group Company»

Any member of the Group.

«Independent Auditor»

The Independent Auditor appointed under article 39.

«Law»

The Law of 10 August 1915 governing commercial companies and any modification and re-enactment thereof for the time being in force.

«Linked Unit»

One A Share and one DE BEERS B Share which from the date of the adoption of these Articles will comprise a unit linked in accordance with and subject to the provisions contained in these Articles and the DE BEERS Articles.

«Mémorial»

The Mémorial Recueil Special des Sociétés et Associations.

«Minimum Percentage»

Five per cent (5%) of the issued Shares at the relevant time.

«Minimum Preference Holding»

DE BEERS Preference Shares having an aggregate redemption value outstanding of at least \$50 million.

«Permitted Transferee»

- (i) In respect of any Shareholder which is a member of a Founder Shareholder Group (other than DEBSWANA or any other Shareholder which is a Permitted Transferee of DEBSWANA), any other member of the same Corporate Group;
- (ii) In respect of DEBSWANA or any other Shareholder which is a Permitted Transferee of DEBSWANA, DEBSWANA, any other member of the DEBSWANA GROUP, the Government, any body corporate which is wholly-owned (directly or indirectly) by the Government and any Group Company; and
- (iii) In respect of any other Shareholder, any other member of the same Corporate Group which is a wholly-owned subsidiary either of that Shareholder or of another member of the same Corporate Group of which that Shareholder is itself a wholly-owned subsidiary;

«Pre-emption Offer»

Has the meaning given in article 14.3.1.

«Register»

The Register of the shareholders of the Company.

«Shareholder»

Any person (other than the Company) who for the time being is a registered holder of Shares in the Company. «Shareholder Group»

Those Shareholders (other than a Group Company) which are members of the same Corporate Group at the relevant time.

«Shares»

Issued ordinary shares in the capital of the Company from time to time, and (a) any shares or participation certificates issued in exchange for those Shares by way of conversion or reclassification and (b) any shares or participation certificates representing or deriving from those Shares as a result of an increase in, or reorganisation or variation of, the capital of the Company,

«Statutory Auditor»

The commissaire required under the Law.

«Third Party Offer»

An offer received by a Shareholder in respect of all or some of its shares from a bona fide third party purchaser unconnected with the Shareholder, and who is not a member of the same Corporate Group as that Shareholder (a Third Party Purchaser):

- (a) which is a bona fide offer in writing,
- (b) where the Third Party Purchaser has its own financial resources to meet its obligations under the offer (including in accordance with paragraph (d) below) or has a legally binding and unconditional (save for conditions customarily accepted for the purposes of «certain funds» financing in connection with public takeovers in the United Kingdom) commitment from a lender or lenders for that finance;
  - (c) which is governed by English or Luxembourg law;
- (d) which is for all or some of the Shares and/or DE BEERS B Shares of the relevant Shareholder and for the same proportions of Shares and/or DE BEERS B Shares of each other Remaining Shareholder (as defined in article 14.3.1) if it also elects to accept the offer;
- (e) which contains all material terms and conditions (including the price and the intended completion date of the offer), which terms and conditions are the same in respect of all the Shares and/or DE BEERS B Shares which are the subject of the offer; and
- (f) where there is no arrangement which would constitute a breach of Rule 16 of the City Code on Takeovers and Mergers if the offer were governed by that Code.

«Transfer Office»

Any place which the Board has designated as such to the intent that a duplicate of the whole or any part or parts of the Register shall be maintained at such place and at which any instrument of transfer in respect of registered shares of the Company may be lodged and any authority to sign transfer deeds may be lodged, produced or exhibited.

- 1.2 The expression subsidiary shall, notwithstanding any definition in any enactment having effect for the time being in Luxembourg, be defined such that a company or other entity is a subsidiary of another company or entity, its holding company, if that other company or entity:
  - 1.2.1 holds a majority of the voting rights in it,
  - 1.2.2 is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors; or
- 1.2.3 is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it, or if it is a subsidiary of a company or entity which itself is a subsidiary of that other company or entity.

The expression wholly-owned subsidiary shall be defined such that a company or other entity shall be a wholly-owned subsidiary of another company or entity if it has no members except that other and that other's wholly-owned subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned subsidiaries.

1.3 References to writing shall include typewriting, printing, lithography, photography and other modes of representing or reproducing words in a legible and non/transitory form.

## 2. Status and Name, Duration

- 2.1 The Company is a Luxembourg company in the form of a joint stock corporation (société anonyme) called DB INVESTMENTS.
  - 2.2 The Company is established for an unlimited duration.

## 3. Registered Office

- 3.1 The registered office is situated in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in Luxembourg by resolution of the Board or elsewhere on fulfilment of the condition in article 3.2.
- 3.2 Should events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Company as carried out through its registered office or affect the ease of communication between the Registered Office and foreign countries occur or be imminent, the Registered Office may be transferred temporarily abroad until the complete cessation of such abnormal events. Such transfer shall be made and brought to the attention of third parties by one or more of the Directors or officers of the Company having power to bind it for current and everyday acts of management. This temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain of Luxembourg nationality.

## 4. Objects

- 4.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:
- 4.1.1 to hold shares or participatory interests in any enterprise in whatever form, and to develop such interests; the Company may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its shareholders;
- 4.1.2 to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise,
- 4.1.3 to provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.
- 4.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.
  - 4.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

### 5. Share Capital

- 5.1 The Company has an authorised capital of twenty million United States dollars (US\$ 20,000,000.-) divided into ten million (10,000,000.-) A Shares of two United States dollars (US\$ 2.-) each having such rights as are described in these Articles.
- 5.2 The Company has an issued capital of twenty million United States dollars (US\$ 20,000,000.-) divided into ten million (10,000,000.-) A Shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.-) each which have been fully paid up in kind.

## 6. Changes in Share Capital

- 6.1 Within a period expiring on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of this deed the Board shall be authorized and empowered (subject to the provisions of articles 8 and 11) to issue offers or agreements and to issue further shares in whole or in part so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised capital of the Company pursuant to and within the terms of this authority as follows:
- 6.1.1 in connection with a rights issue which, for this purpose shall mean an offer of shares open for acceptance for a period fixed by the Board to holders of Shares (and any other class of shares ranking pari passu with the Shares) on a fixed record date in proportion to their respective holdings of such shares on that date (but subject to such exclusions or other arrangements as the Board may deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or legal or practical problems under the laws of, or the requirements of any recognised regulatory body or any stock exchange in, any territory);
- 6.1.2 in connection with a bonus issue of shares upon the conversion of any distributable reserve of the Company into capital, to holders of Shares and any other class of shares ranking pari passu with the Shares) on a fixed record date in proportion to their respective holdings of such shares on that date (but subject to such exclusions or other arrangements as the Board may deem necessary or expedient in relation to fractional entitlements or legal or practical problems under the laws of, or the requirements of any recognised regulatory body or any stock exchange in, any territory);
- 6.1.3 otherwise than in connection with a rights or bonus issue, and in connection with which the shareholders shall have no preferential subscription right.
- 6.2 By the authority and power granted in article 6.1 the Board may make offers or agreements which would or might require the issue of shares within the period therein defined. The Board shall also have the right to delegate its power under article 6.1 to an executive or other committee of directors.
- 6.3 Except as provided in article 6.1 and pursuant to the authority therein granted, the Board may not issue, allot, grant options over or otherwise dispose of unissued shares comprised in the authorised capital or make offers or agreements to allot, grant options over or otherwise dispose of such unissued shares.
- 6.4 When the Board increases the issued capital under article 6.1 it shall be obliged to take steps to amend the Articles in order to record the increase of the issued capital and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.
- 6.5 The authorised or issued capital, or the period or extent of the authority granted under article 6.1, may be further increased or reduced by a resolution of the Extraordinary General Meeting.
- 6.6 Without limiting any powers conferred by the Law or these Articles, the Extraordinary General Meeting may amend these Articles so as to:
- 6.6.1 consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares or change its shares into shares of no par value;
- 6.6.2 convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions.
- 6.7 Fully paid Shares may (subject to the Law) be repurchased from time to time and at any time, at the discretion of
- 6.7.1 by tender made available pro rata to all Shareholders for cash or otherwise at such price as the Board may determine; or
- 6.7.2 in any other case, in consideration of cash or assets as the Board may determine subject to the confirmation of an Extraordinary General Meeting.

### 7. Voting

At any general meeting of the Company, every holder of Shares present in person or by proxy (or, being a corporation, by a duly authorised representative) and entitled to vote shall have one vote in respect of each Share held by him.

#### 8. Linked Units

8.1 Subject to the provisions of article 8.2, each A Share will be linked with a DE BEERS B Share to form a Linked Unit and accordingly each holder of A Shares must, together with its Permitted Transferees, hold an equal number of DE BEERS B Shares, and a holder of A Shares shall only be entitled to exercise the rights attached to such shares if, and for so long as, together with its Permitted Transferees, it also holds an equal number of DE BEERS B Shares.

8.2 The Board shall be entitled, with the prior written consent of or on behalf of each Shareholder Group at any time to resolve that the A Shares and DE BEERS B Shares shall no longer be linked, in which case (from the time and date, or with effect from the occurrence of the event, specified in the relevant resolution or, if no such time and date, or event, is specified, from the passing of the relevant resolution) article 8.1 and articles 9, 10, 11.1 and 14.2.1 (ii) shall cease to apply and these Articles shall be read and construed as if those articles were omitted.

### 9. Transfers of Linked Units

Subject to the provisions of article 8.2, no A Shares shall be transferred to any person (other than to a Permitted Transferee of the transferring shareholder) nor any agreement entered into giving any person the right to require the transfer of any A Shares (save where such person is a Permitted Transferee as aforesaid) unless that person and/or persons (who the Directors are satisfied are Permitted Transferees of such person) also acquire, at the same time, an equal number of DE BEERS B Shares, and no such transfer of any A Shares shall be registered unless there is contemporaneously registered the corresponding transfer of DE BEERS B Shares.

## 10. Transmission of Linked Units

Subject to the provisions of article 8.2, no person becoming entitled to any A Shares by transmission may elect to become the holder of any of those A Shares or elect to have some other person nominated by him registered as the transferee of any of those A Shares unless that person or nominated transferee is a person who the directors are satisfied is a Permitted Transferee of the former registered holder of those A Shares or also becomes, at the same time, the holder of an equal number of DE BEERS B Shares, and no such transfer of A Shares shall be registered unless there is contemporaneously registered the corresponding transfer of DE BEERS B Shares.

## 11. Issues of Linked Units and A Shares

- 11.1 Subject to the provisions of article 8.2
- 11.1.1 no A Shares shall be issued by the Company (nor shall any right to subscribe for, or to convert any security into (or exchange any security for), any A Shares be granted by the Company) unless an equal number of DE BEERS B Shares are issued by DE BEERS (or rights to subscribe for, or to convert any security into (or to exchange any security for), an equal number of DE BEERS B Shares are granted by DE BEERS), as the case may be, at the same time and to the same person and/or one or more persons who the directors are satisfied are Permitted Transferees of that person, and
- 11.1.2 no renunciation of the issue of any A Shares shall be recognised by the Company unless the person in whose favour such A Shares are renounced and/or one or more persons who the Directors are satisfied are Permitted Transferees of that person also has, or have, renounced in his, or their, favour the allotment of an equal number of DE BEERS B Shares.
- 11.2 On any proposed issue of A Shares, or invitation to apply to subscribe for A Shares (whether by way of rights issue, open offer or otherwise), where such A Shares, or the rights to subscribe for such A Shares, are to be issued pro rata to the existing holders of A Shares, the relevant A Shares shall first be offered to the existing holders of A Shares in proportion (as nearly as may be) to their existing holdings of A Shares.

## 12. Variation of rights

- 12.1 If at any time the capital of the Company is divided into different classes of shares, the rights attached to any class may (unless otherwise provided by the terms of allotment of the shares of that class) be varied or abrogated, whether or not the Company is being wound up, with the sanction of a separate general meeting of the holders of the shares of that class which is subject to the notice, quorum and voting requirements applying to Extraordinary General Meetings.
- 12.2 For these purposes, unless otherwise provided by the terms of allotment of the shares of the class concerned, the rights attached to a class of shares shall not be deemed to be varied or abrogated:
- 12.2.1 if the capital paid up on such shares, or any other shares in the capital of the Company, is to be reduced or repaid or otherwise on any reduction or cancellation of capital by the Company made in accordance with the terms of these Articles;
- 12.2.2 by the purchase, repayment or redemption by the Company of any of its shares in accordance with these Articles: or
- 12.2.3 if any shares or securities are created, allotted or issued by the Company, which rank (whether as to income or as to capital) equally with, or subsequent to, the shares of that class or confer on the holders voting rights no more favourable than the shares of that class (or any right to subscribe for, or to convert any security into (or to exchange any security for), such shares or securities is to be granted by the Company).

## 13. Share Certificates

- 13.1 Share certificates may be issued in registered form only.
- 13.2 Share certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form as the Board shall determine. Except as provided in article 10, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board registered as required by the Law. Signatures of Directors may be reproduced in facsimile form.

- 13.3 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.
- 13.4 If a certificate is damaged or defaced or alleged to have been lost or destroyed, a new registered share certificate may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in connection with the request as the Board may think fit.
- 13.5 The registered holder of any share shall be the owner of such share certificate and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.
- 13.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares or participation certificates.
- 13.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.
- 13.8 The Register may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty Business Days in each year.
- 13.9 The Register shall be kept at the Registered Office and shall be open for inspection by shareholders and the holders of participation certificates between 10.00 h and 12.00 h on any Business Day.

#### 14. Transfer

- 14.1 Except as may otherwise be provided by these Articles, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be free of any charge.
  - 14.2 No Shares may be transferred by a Shareholder:
- 14.2.1 other than to a Permitted Transferee in accordance with article 14.10 (or otherwise with the prior written consent of each Shareholder Group):
  - (a) during the period of four (4) years from the Completion Date; or
  - (b) thereafter unless:
- (i) the transferee (if not already a Shareholder) executes a Deed of Adherence agreeing to be bound by the provisions of these Articles;
- (ii) to the extent that the transfer involves the transfer of any A Shares the transferring Shareholder (either itself or together with other members of the same Shareholder Group) transfers, at the same time and to the same transferee (or to more than one transferee in the same Corporate Group), an equal number of DE BEERS B Shares; and
  - (iii) the transfer is otherwise made in accordance with these Articles (including this article 14).
  - 14.3 Transfer Notice
- 14.3.1 If any member or members of a Shareholder Group or a Shareholder which is a Group Company (together or individually, a Transferring Shareholder) wishes to transfer any Shares (the Offered Shares) after the initial period referred to in article 14.2.1 above (whether pursuant to a Third Party Offer or otherwise), it must first give written notice (a Transfer Notice) to the members of each other Shareholder Group (each such other Shareholder Group being referred to as a Remaining Shareholder Group, and the Shareholders to whom notice must be given in accordance with this article 14.3.1 being referred to as the Remaining Shareholder(s)), offering to sell all of the Offered Shares to the Remaining Shareholders on the basis of this article 14 (such offer to sell being referred to as the Pre-emption Offer). A Transfer Notice shall be irrevocable.
  - 14.3.2 The Transfer Notice must also:
- (a) state the period (the Acceptance Period) within which the Pre-emption Offer shall remain open to be accepted, which period shall not be less than thirty (30) days, nor more than forty-five (45) days, from the date of the Transfer Notice:
  - (b) state the number of shares which are the subject of the Pre-emption Offer;
- (c) contain full details of the terms and conditions of, and consideration for, the proposed transfer, including the price per share at which the Transferring Shareholder wishes to transfer the Offered Shares, which terms, conditions and consideration (in the case of a proposed transfer pursuant to a Third Party Offer) shall be no less favourable than those contained in the Third Party Offer; and
  - (d) in the case of a proposed transfer pursuant to a Third Party Offer:
  - (i) provide full details of the Third Party Purchaser and of all other relevant terms and conditions of the Offer; and
- (ii) contain confirmation that the Third Party Offer complies with the requirements for such an offer as set out in the definition of «Third Party Offer».
  - 14.4 Rights of Remaining Shareholders
  - On receipt of a Transfer Notice, each Remaining Shareholder Group may:
- 14.4.1 send a written notice to the Transferring Shareholder within the Acceptance Period accepting the Pre-emption Offer in respect of some or all of the Offered Shares to which the Pre-emption Offer relates (an Acceptance Notice);
- 14.4.2 send a written notice to the Transferring Shareholder within the Acceptance Period declining the Pre-emption Offer and, if relevant, the Third Party Offer;
- 14.4.3 not reply to the Transfer Notice within the Acceptance Period, in which case the Remaining Shareholder Group shall be deemed to have declined the Pre-emption Offer and, if relevant, the Third Party Offer;
- 14.4.4 if the proposed transfer is pursuant to a Third Party Offer, send a written notice to the Transferring Shareholder within the Acceptance Period (a Sale Notice) accepting the Third Party Offer in respect of the same proportion and class of its shares as the Transferring Shareholder can sell of its shares under the Third Party Offer, at the same price and otherwise on the same terms and conditions as those contained in the Third Party Offer; or

- 14.4.5 if the proposed transfer is pursuant to a Third Party Offer, send a written notice to the Transferring Shareholder within the Acceptance Period (also a Sale Notice):
- (a) accepting the Pre-emption Offer in respect of some or all of the shares to which the Pre-emption Offer relates; and
- (b) also, in the event that the Pre-emption Offer is not accepted by the Remaining Shareholders in respect of all of the shares the subject of the Pre-emption Offer within the Acceptance Period, accepting the Third Party Offer in respect of the same proportion of its shares as the Transferring Shareholder can sell of its Shares under the Third Party Offer, at the same price and otherwise on the same terms and conditions as those contained in the Third Party Offer.
  - 14.5 Non-acceptance of Pre-emption Offer

If the Pre-emption Offer is not accepted by the Remaining Shareholder Groups in respect of all of the shares the subject of the Pre-emption Offer within the Acceptance Period, then:

- 14.5.1 if the proposed transfer is pursuant to a Third Party Offer and no Sale Notice has been given, the Transferring Shareholder may (subject always to article 14.2) accept the Third Party Offer and sell such shares to the Third Party Purchaser making the Third Party Offer on a bona fide arm's length sale and on the terms and conditions of the Third Party Offer (and otherwise on terms and conditions no more favourable than those specified in the Transfer Notice), provided that the transfer is completed within sixty (60) days after the date of the Transfer Notice;
- 14.5.2 if the proposed transfer is pursuant to a Third Party Offer and a Sale Notice has been given, then the Transferring Shareholder and each Remaining Shareholder Group which has issued a Sale Notice within the Acceptance Period shall be bound to accept the Third Party Offer and sell, or procure the sale of, the same proportion of their Shares to the Third Party Purchaser making the Third Party Offer on the terms and conditions (to the extent applicable) of the Third Party Offer (and otherwise on terms and conditions no more favourable than those specified in the Transfer Notice), in which case completion of the sale and purchase of the relevant Shares shall take place within thirty (30) days of the end of the Acceptance Period; or
- 14.5.3 if the proposed transfer is not pursuant to a Third Party Offer, the Transferring Shareholder shall be at liberty to seek a Third Party Purchaser willing to make a Third Party Offer which complies with these Articles, in which case the Transferring Shareholder must serve a new Transfer Notice in accordance with article 14.3.1 and the provisions of articles 14.3 to 14.9 shall apply.

14.6 Acceptance of Pre-emption Offer

If the Pre-emption Offer is accepted by any one or more of the Remaining Shareholder Groups in respect of all (but not some only) of the shares the subject of the Pre-emption Offer within the Acceptance Period, then the Transferring Shareholder shall be bound to sell such shares to such Remaining Shareholder Groups (and such Remaining Shareholder Groups shall be bound to purchase such Shares) in proportion to their respective Equity Proportions or, if any Remaining Shareholder Group accepted the Pre-emption Offer in respect of less than its Equity Proportion of the relevant shares, in the proportions in which they accepted the Pre-emption Offer. In such case, any Sale Notice that has been issued shall (except, in the case of a Sale Notice given under article 14.5.3, to the extent that such Sale Notice related to acceptance of the Pre-emption Offer) be of no effect and completion of the sale and purchase of the relevant shares shall take place within thirty (30) days of the end of the Acceptance Period.

14.7 Sale terms

Any sale of shares, whether to a Remaining Shareholder or to a Third Party Purchaser, in accordance with a Third Party Offer, an Acceptance Notice or a Sale Notice shall be on the following terms:

- 14.7.1 the transferee, in the case of a sale of Shares to a Remaining Shareholder Group, shall be the Remaining Shareholder notified for the purpose by such Remaining Shareholder Group to the Transferring Shareholder at least five (5) Business Days before the date of completion of the sale;
- 14.7.2 the shares will be sold fully paid and free from all options, equities, pledges, liens, charges and encumbrances and third party rights of any nature whatsoever and together with all rights of any nature attaching to them as at the date of the Transfer Notice, including all rights to any dividends or other distributions declared, paid or made after such date:
- 14.7.3 the selling Shareholder shall deliver to the Remaining Shareholder/Third Party Purchaser, in respect of the shares it is selling, duly executed transfer(s) in favour of the Remaining Shareholder/Third Party Purchaser, or as it may direct, together with the appropriate share certificate(s) and a certified copy of any authority under which such transfer(s) is/are executed;
- 14.7.4 against delivery of the transfer(s), the Remaining Shareholder/Third Party Purchaser shall pay the total consideration due for the shares to the selling Shareholder either, at the election of the selling Shareholder, by bankers draft or by telegraphic transfer to the bank account of the selling Shareholder notified by it for the purpose at least five (5) Business Days before the date of completion of the sale, for value on the date of completion;
- 14.7.5 the Parties shall ensure (insofar as they are able) that the relevant transfer or transfers are registered in the name of the Remaining Shareholder/Third Party Purchaser or as it may direct;
- 14.7.6 the selling Shareholder shall do all such other things and execute all other documents (including any deed) as the Remaining Shareholder/Third Party Purchaser may reasonably request to give effect to the sale and purchase of the selling Shareholder's Shares;
- 14.7.7 if the buyer is a Third Party Purchaser, it shall execute a Deed of Adherence agreeing to be bound by the terms of these Articles; and
- 14.7.8 completion of the sale of shares of all selling Shareholders must take place simultaneously if a Sale Notice has been served.
  - 14.8 Failure to complete

If any Shareholder fails to transfer any of its shares to any Remaining Shareholder or any Third Party Purchaser on the due date in accordance with this article 14, then (until such Shareholder complies with its obligations under this article 14):

14.8.1 that Shareholder and any other members of its Shareholder Group shall not be entitled to exercise any of their rights or powers as Shareholders in respect of the Company (including, without limitation, powers or rights in relation to management of and participation in the profits of the Company) under these Articles or otherwise; and

14.8.2 the Directors appointed by that Shareholder and any other members of its Shareholder Group (or their predecessors in title) shall not be entitled to vote at any Board meeting and, for the purposes of article 24.6, the quorum for a Board meeting shall not be required to include the Directors, as the case may be, appointed by that Shareholder and any other members of its Shareholder Group (or their predecessors in title).

14.9 Genera

14.9.1 The Shareholders shall keep the Company and each other informed, at all times, of the issue and contents of any notice served pursuant to this article 14 and any election or acceptance relating thereto.

14.9.2 The Shareholders shall give (or shall procure that any Group Company shall give) any approvals required by these Articles in relation to any transfer of shares permitted by the terms of this article 14 and each Shareholder shall waive any pre-emption rights to the transfer of Shares contained in these Articles or available to it at law to the extent necessary to give effect to these Articles.

14.10 Permitted Transfers

14.10.1 A Shareholder may at any time transfer any of the Shares held by it to a Permitted Transferee by giving prior written notice to the other Shareholders, provided that the Permitted Transferee (a) shall have executed a Deed of Adherence and (b) is under an obligation to the transferring Shareholder to retransfer its Shares in accordance with the provisions of article 14.10.3.

14.10.2 For the purposes of this article 14.10 (and notwithstanding any other provision of these Articles), DEBSWANA and its Permitted Transferees shall be Permitted Transferees of CIDBI in relation to any shares held by CIDBI in which DEBSWANA and/or its Permitted Transferees have a beneficial interest and CHL and its Permitted Transferees shall be Permitted Transferees of CIDBI in relation to any Shares held by CIDBI in which CHL and/or its Permitted Transferees have a beneficial interest.

14.10.3 Each Shareholder undertakes to ensure that any of its Permitted Transferees which holds Shares shall transfer all of the Shares which it then holds to a Shareholder of which it is a Permitted Transferee (or to another Permitted Transferee of such a Shareholder) before such Permitted Transferee ceases to be a Permitted Transferee of that Shareholder at any time.

14.11 General

14.11.1 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

- (a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or
  - (b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or
- (c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers hereunder.

14.12 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a Transfer Office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

14.13 Any person becoming entitled to Shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may subject to these Articles be registered as a Shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a Share or Shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

14.14 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

## 15. Partly Paid Shares

15.1 The Board may from time to time make such calls as it thinks fit upon the Shareholders in respect of all subscription money unpaid upon shares allotted to or held by them (whether on account of the amount of the share or by way of premium). Such calls shall be upon such terms and conditions and made in such manner as the Board may from time to time direct.

- 15.2 The Board may refuse to register any share transfer in respect of any share in respect of which any subscription moneys remain unpaid.
- 15.3 Holders of shares in respect of which calls have been duly made and which remain unpaid shall have no right to vote or exercise any other rights attaching to such shares and the payment of dividends or any other benefit in respect of such shares shall be suspended and the Company shall have the right to sell or purchase into treasury such shares from the registered holder thereof at a price equal to the amount paid up on such shares.
- 15.4 No such sale shall be made until notice in writing of the intention to sell shall have been served on or delivered to such Shareholder and default shall have been made by him in the payment of such call for fourteen days after such notice. The net proceeds of such sale shall be applied in the satisfaction of the call and the residue (if any) paid to the Shareholder.
- 15.5 Upon any such sale the Board may cause the purchaser's name to be entered in the Register in respect of the shares sold, and the purchaser shall not be bound to see to the application of the purchase money nor shall his ownership of the shares be affected by any irregularity or invalidity in the proceedings in reference to such sale.

## 16. Directors and Statutory Auditor

- 16.1 The Company shall be managed by a Board comprising not less than three and not more than twenty Directors who need not also be shareholders.
  - 16.2 The business of the Company shall be monitored by one Statutory Auditor, who need not also be a Shareholder.
- 16.3 Except as otherwise provided herein, the Directors and the Statutory Auditor shall be appointed by the General Meeting.

## 17. Nomination of candidate Directors

17.1 Subject to articles 17.2 and 17.5, for so long as any Shareholder Group holds in aggregate at least the percentage of the issued Shares set out in the first column below, that Shareholder Group shall be entitled to nominate the relevant number of persons set out in the second column below for appointment to the Board as Directors, and the persons so nominated shall be appointed to the Board by the Shareholders in accordance with the Articles.

Percentage of issued Shares	Number of
recentage of issued states	Directors
At least 5 per cent., but less than 10 per cent	One
At least 10 per cent., but less than 25 per cent	Two
At least 25 per cent., but less than 35 per cent	Three
At least 35 per cent., but less than 55 per cent	Four
At least 55 per cent., but less than 65 per cent	Five
At least 65 per cent., but less than 75 per cent	Six
At least 75 per cent., but less than 85 per cent	Seven
At least 85 per cent	Eight

Except as set out in articles 17.2 and 17.5, a Shareholder Group shall not be entitled to nominate any person for appointment to the Board for so long as it holds in aggregate less than the Minimum Percentage.

17.2 Notwithstanding the provisions of article 17.1:

- 17.2.1 for so long as DEBSWANA's Shareholder Group holds less than ten percent. (10%) of the issued Shares (provided that at least one member of DEBSWANA'S CORPORATE GROUP is, at the relevant time, a Shareholder), but either DEBSWANA is a Business Partner of the Group or members of the DEBSWANA CORPORATE GROUP hold in aggregate at least the Minimum Preference Holding:
- (a) DEBSWANA's Shareholder Group shall be entitled to nominate two persons for appointment to the Board as Directors, and the persons so nominated shall be appointed to the Board by the Shareholders in accordance with these Articles, and
- (b) DEBSWANA's Shareholder Group shall not in addition be entitled to nominate any person under article 17.1 for appointment to the Board.
- 17.2.2 if DEBSWANA and its Permitted Transferees do not hold any Shares, but either DEBSWANA is a Business Partner of the Group or members of the DEBSWANA CORPORATE GROUP hold in aggregate at least the Minimum Preference Holding, DEBSWANA's Shareholder Group shall be entitled to nominate one person for appointment to the Board as a Director, and the person so nominated shall be appointed to the Board by the Shareholders in accordance with these Articles.

The Shareholders agree to use their respective best endeavours to ensure, insofar as they are able, that (except as set out in article 19.2) any Director appointed by DEBSWANA's Shareholder Group in accordance with this article 17.2 may be removed and replaced by the Shareholders in accordance with the Articles.

For these purposes, DEBSWANA will be a Business Partner of the Group for so long as the DEBSWANA Group sells its entire annual diamond production (excluding, for these purposes, Special Stones (as defined in any sales agreement from time to time in force between the DE BEERS Group and the DEBSWANA Group (Sales Agreement), the Sales Agreement in force at the date of these Articles being the Sales Agreement covering the period from 1st January 2001 to 31st December 2005) and diamonds the DEBSWANA Group does not sell, or is prevented from selling, to the Group as a result of the operation of Quotas or Force Majeure in accordance with the provisions of any Sales Agreement) to the Group.

17.3 Each Shareholder undertakes that if its Shareholder Group ceases for any reason to be entitled (in accordance with the provisions of this article 17) to nominate for appointment to the Board the number of Directors which at that time have been appointed to the Board by that Shareholder Group, it will immediately ensure that Directors which have

been so appointed in excess of the number which may then be nominated by that Shareholder Group for appointment to the Board as determined in accordance with the provisions of this article 17 will resign (and may not be replaced by that Shareholder Group).

17.4 If DEBSWANA's Shareholder Group ceases for any reason to be entitled to nominate Directors under article 17.2, then DEBSWANA's Shareholder Group will immediately ensure that any Directors which have been appointed to the Board by DEBSWANA's Shareholder Group under article 17.2 will resign (but without prejudice to any rights to nominate Directors for appointment to the Board under article 17.1).

17.5 Notwithstanding the provisions of Articles 17.1 to 17.4, any Shareholder may at any time nominate any additional candidate or candidates for election to the office of Director, provided that the following conditions are met in respect of each such additional candidate:

17.5.1 his name, and a resumé in such form as may be prescribed by the Board, shall be submitted to the Company at least twelve weeks before the date on which any such election may be approved by the Shareholders; and

17.5.2 the candidate is approved by the Board prior to his election as a Director.

## 18. Election and Term of Office of Directors and the Statutory Auditor

- 18.1 The term of office of each Director shall be not more than six years from the date of his appointment.
- 18.2 The General Meeting shall determine the number of Directors and may dismiss any Director before the expiry of the term of his office, notwithstanding any agreement between the Company and such Director.
  - 18.3 The terms of office of Directors shall end immediately after the Annual General Meeting at which he retires.
- 18.4 In the case where the office of a Director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remaining members of the Board may convene and elect by majority vote a Director to fill the vacancy so arising until the next General Meeting. No person shall, unless nominated in accordance with the provisions of these Articles, be eligible to fill a vacancy on the Board in accordance with this Article.
- 18.5 Notwithstanding any vacancy, the continuing Directors at any time may act as the Board, but if and so long as the number of Directors is reduced below the minimum number fixed by or in accordance with these Articles the continuing Directors or Director may act together for the purpose of summoning General Meetings or of filling such vacancies, but not for any other purpose. If there be no Directors or Director able or willing to act, then any Shareholder may summon a General Meeting for the purpose of electing Directors in the manner specified in article 31.4.4.
- 18.6 No person shall, unless nominated in accordance with the provisions of these Articles, be eligible for election at a General Meeting to the office of Director.
- 18.7 Any Director may, simultaneously with his office of Director, be employed by the Company in any other capacity or remunerated position (except that of the Statutory Auditor) for a period and upon such conditions as the Board may determine.
- 18.8 A Director may at any time give notice in writing of his wish to resign by delivering such notice personally to the Secretary, or by leaving it at or sending it to the Registered Office by mail, or telex, telegram or telecopied message, and such resignation shall be effective immediately upon receipt by the Company unless a date certain is specified for it to take effect.
- 18.9 The Statutory Auditor shall be appointed annually to hold office until the close of the next Annual General Meeting (including any adjournment thereof).

## 19. Appointment and Removal of Directors

- 19.1 Å Shareholder Group may nominate a person for appointment to the Board as a Director in accordance with article 17, and may require a Director nominated by it to be removed or replaced, by giving written notice to the Company. The Shareholders will vote on any such appointment, removal or replacement in accordance with the provisions of these Articles as soon as practicable after the relevant notice is delivered to the Company.
- 19.2 Except where a Shareholder shall have failed to comply with its obligations under article 17.3 or article 17.4 (in which case the other Shareholders may take all necessary action to remove the relevant Director, or Directors, appointed by that Shareholder's Shareholder Group and may select by ballot, or in such other manner as they determine, the Director, or Directors, who is, or are, to be removed), any Director appointed by a Shareholder Group under article 17 may be removed or replaced only in accordance with article 19.
- 19.3 The Shareholder or Shareholders obliged to procure the resignation of a Director in accordance with article 17.3 or article 17.4, or the Shareholder or Shareholders nominating a Director to be removed in accordance with article 19.1, shall indemnify the Company for any liability arising from any such removal.

## 20. Disqualification of Directors and Statutory Auditors

The office of Director or Statutory Auditor shall, ipso facto, be vacated:

- 20.1 if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
  - 20.2 if by notice in writing under article 18.8 hereof he resigns his office, or
  - 20.3 if he is prohibited by the Law from being a Director or Statutory Auditor, or
- 20.4 if he ceases to be a Director or Statutory Auditor by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

## 21. Directors' Interests

- 21.1 No Director shall be disqualified by his office from contracting with the Company, either as a vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract, or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the Company, in which any Director shall be personally interested, be avoided.
- 21.2 A Director so contracting or being so interested shall not be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement, by reason of such Director holding that office, or of the fiduciary rela-

tionship thereby established, provided that the nature of his interest is disclosed at the meeting of the Board at which the contract or arrangement is determined on, if his interest then exists, and in any other case at the first meeting of the Board after the acquisition of his interest. No Director who has disclosed a personal interest in accordance with the provisions of this article shall vote in respect of any contract or arrangement in which he is so interested. If he does so vote his vote shall not be counted.

- 21.3 To the extent permitted by the Law, a personal interest affected by this article shall not include an interest in any contract by or on behalf of the Company to give to the Directors or any of them any security by way of indemnity or to any contract or dealing with a company of which the Directors of the Company or any of them may be directors or shareholders, and, to a like extent, this prohibition may at any time or times be suspended or relaxed to any extent by the General Meeting.
- 21.4 A general notice in writing to the Board that a Director is a member or shareholder of any specified firm or company with whom any contract is proposed to be entered into in relation to the affairs of the Company, and is to be regarded as interested in any subsequent transactions with such firm or company, shall be a sufficient disclosure under this article as regards such subsequent transactions, and after such general notice it shall not be necessary to give any special notice relating to any particular transactions with such firm or company.
- 21.5 Any Board resolution relating to any transaction of the Company in which any of the Directors had an interest opposed to that of the Company shall be notified or described (orally or in writing) to the next General Meeting (whether or not such notification appears as an item on the agenda for such meeting).

## 22. Remuneration of Directors and Statutory Auditor

- 22.1 The General Meeting may from time to time determine and allot to the Directors and the Statutory Auditor remuneration in the form of fixed or proportional emoluments and/or Directors' fees (which shall be allocated amongst themselves as the Directors may determine or, failing such determination, equally). The Board shall have authority to determine from time to time, having regard to services performed by each Director, whether in his capacity as Director or otherwise (including, without limitation, in respect of any capacity or remunerated position under article 18.7), the amount of any additional remuneration which shall be payable to each Director by way of salary, commission, share of earnings or as otherwise determined by the Board. The Directors may also be paid all travelling, hotel and other expenses properly incurred by them in attending and returning from meetings of the Board or any committee of the Board or General Meetings or in connection with the business of the Company.
- 22.2 All emoluments and fees paid under this article, shall be entered in the books under the heading of general expenses.

### 23. Officers

- 23.1 The Board shall appoint one of the Directors as Chairman and may, at its discretion, appoint one or more of the Directors, as a Deputy Chairman (or two or more Deputy Chairmen) of the Company having such powers as may be delegated to them by the Board from time to time. The Board shall also appoint a Secretary to perform the duties accorded to such office under these Articles or delegated to the Secretary by the Board from time to time. The Board may also appoint a Treasurer and such Vice-Presidents and other officers and agents of the Company as it deems appropriate or necessary, who need not be Directors of the Company, and who shall have such powers as may be delegated to them by the Board from time to time. Any number of offices may be held by the same person. All of such officers shall hold office during the pleasure of the Board.
- 23.2 The officers, where required to be Directors, shall be elected by means of procedures determined by the Board and they shall respectively hold office for the term specified by the Board until their successors are elected, unless sooner removed in accordance with the procedures determined by the Board.

## 24. Proceedings of the Board

- 24.1 The Chairman shall preside, when present, at all meetings of the Board and he shall have such further powers and duties as may be conferred upon him from time to time by the Board. If no Chairman or Deputy Chairman shall have been elected or if at any meeting of the Board no Chairman or Deputy Chairman shall be present within five minutes after the time appointed for the holding of the meeting, the Directors present may choose one of their number to be the chairman of the meeting.
- 24.2 If at any time there is more than one Deputy Chairman, the right in the absence of the Chairman to preside at a meeting of the Board or of the shareholders shall be determined as between the Deputy Chairmen present (if more than one) by seniority in length of appointment or otherwise as resolved by the Board.
- 24.3 Subject to article 24.6, at least ten (10) Business Days' written notice shall be given to each Director of any Board meeting, unless there are exceptional circumstances or at least one Director appointed by each Shareholder Group (where any Director appointed by such Shareholder Group holds office) which holds at least the Minimum Percentage approves a shorter notice period.
- 24.4 Any notice shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. If any matter is not identified in reasonable detail, the Board shall not decide on it, unless at least one Director appointed by each Shareholder Group (where any Director appointed by such Shareholder Group holds office) which holds at least the Minimum Percentage agrees in writing.
- 24.5 Unless otherwise agreed by each Shareholder Group (where any Director appointed by such Shareholder Group holds office) which holds at least the Minimum Percentage, Board meetings will be held at least four (4) times in each year, at least three (3) of which or if there are more than four Board meetings a year, a clear majority of which, will be held in Luxembourg. In addition, any Director will be entitled to require the Company to call a meeting of the Board by giving written notice to the company secretary or the Chairman, in which case the Company will ensure that

such meeting is promptly called and that notice of such meeting is given to all of the Directors in accordance with the provisions of this article 24. Any Director may waive notice of any meeting either prospectively or retrospectively.

24.6 The Directors may meet together for the despatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least one Director (or his proxy) appointed by each Shareholder Group which is entitled to nominate Directors under article 17.1 (where any Director appointed by such Shareholder Group holds office). If the relevant quorum as referred to in clause 24.5 above is not present within thirty (30) minutes from the time when a meeting of the Board (of which due notice has been given in accordance with clause 24.3) should have begun or if during the meeting there is no longer a quorum present, the meeting shall be adjourned to the same time and place five (5) Business Days after the original date and at that adjourned meeting any two (2) Directors (or, where relevant, their alternates) shall be a quorum. At least three (3) Business Days' notice of the adjourned meeting will be given to each of the Directors and any such notice will be given in the same manner, and specifying the same agenda, as for the original meeting. The time limits provided by this article 24.6 shall not apply in the event of exceptional circumstances or where at least one Director nominated by each Shareholder Group (where any Director appointed by such Shareholder Group holds office) which holds at least the Minimum Percentage otherwise agrees.

- 24.7 A Director may participate in a meeting of the Board by telephone or other communications equipment provided all Directors participating in the meeting are able to hear each other, and such participation shall constitute presence in person at such meeting.
- 24.8 A Director may give a proxy to another Director to attend any meeting of the Board. A proxy must be in writing, but may consist of an email, telegram or faxed message.
- 24.9 Resolutions or other courses of action decided upon by the Board shall be approved by a simple majority of votes. In the case of an equality of votes the chairman of the meeting shall not have a second or casting vote.
- 24.10 No Director may be counted for the purpose of constituting a quorum or may cast a vote in respect of resolutions of the Board which relate to his own appointment either to an office or to another position being remunerated by the Company or which prescribes or amends the conditions of any such appointment.
- 24.11 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the Board may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution whether in the form of a letter, email, telegram or faxed message, and shall be filed with the minutes of the proceedings of the Board.
- 24.12 All acts done at any meeting of the Board, or of a committee of the Board appointed under article 27, or by any person acting as a Director, shall notwithstanding that it shall be afterwards discovered that there was some defect in the appointment of such Director or person acting as aforesaid, or that they or any of them were disqualified, be as valid as if every such person had been duly appointed and was qualified to be a Director.

## 25. Resolutions of the Board

- 25.1 The resolutions or other actions decided upon by the Board shall be confirmed in minutes signed by the chairman and the secretary of the meeting.
  - 25.2 Copies of or extracts from such minutes shall be signed by any Director, or the Secretary.

## 26. Powers of the Board

The Board shall have the widest powers to do all actions necessary or useful in the interest of the Company, except those expressly reserved for the General Meeting by the Law or by these Articles.

## 27. Delegation by the Board

- 27.1 The Board may from time to time delegate any of its powers apart from the power to determine policy and strategy to an executive or any other committee or committees whether formed from among its own members or not, and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may give authority to such committees, Directors, managers or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.
- 27.2 If authority is delegated to one or more Directors for day-to-day management, the prior consent of the General Meeting is required.
  - 27.3 The Board may also confer any special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.
- 27.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to article 27.3 in relation to the exercise of those special powers.

## 28. **S**eal

- 28.1 The Company may have one or more seals each bearing upon its face the name of the Company. The Board shall provide for the safe custody of each seal. The seal shall be affixed only,
- 28.1.1 in the presence of a person authorized for this purpose by the Board who shall add their signature beside the impression made and who, unless otherwise specifically determined by the Board, shall be a Director; or
- 28.1.2 in the presence of the Secretary who shall add his signature beside the impression made for the purpose of authenticating any document required to be authenticated by him and to any instrument which the Board has approved beforehand specifically.
  - 28.2 The Company shall have the power to perform any act or authenticate any document without use of the seal.

## 29. Powers of General Meeting

The General Meeting has the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

## 30. Extraordinary General Meeting

A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required by these Articles to be done at an Extraordinary General Meeting, or to do any action which by virtue of the Law can only be done upon fulfilment of the same conditions as to notice, majority and quorum as a meeting called to amend these Articles, or to authorise or ratify any such matter shall be called an Extraordinary General Meeting.

### 31. Notice of General Meetings

- 31.1 A General Meeting shall be held at the Registered Office on the second Wednesday of the month of April at 10.00 a.m. in Luxembourg or at any other place indicated in the convening notice of the meeting. If this day is not a Business Day, the meeting will take place on the first Business Day thereafter at the same time.
  - 31.2 A General meeting may only be held:
  - 31.2.1 if it is called by notice under article 31.5; or
- 31.2.2 if all the Shareholders are present or represented in any one place and acknowledge having no objection to the agenda submitted for their consideration, then the meeting may take place without convening notices.
- 31.3 Any action required or permitted to be taken by the shareholders in General Meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all shareholders.
  - 31.4 A General Meeting shall be convened by notice issued by:
- 31.4.1 the Board, whenever in its judgment such a meeting is necessary, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that approved by the Board; or
- 31.4.2 the Board, after deposit at the Registered Office on a Business Day of a written requisition setting out an agenda and signed by shareholders producing evidence of title to the satisfaction of the Board that they hold shares representing not less than one fifth of the outstanding issued capital of the Company, to be held within one month after deposit of such requisition, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that specified in the requisition; or
- 31.4.3 the Statutory Auditor, whenever in his judgment such a meeting is necessary, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that approved by the Statutory Auditor; or
- 31.4.4 any Shareholder, in the circumstances specified in article 18.5 when the agenda for such meeting set out in the notice shall only include consideration of the appointment of certain directors specified in such agenda.
- 31.5 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting. The agenda for an Extraordinary General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. In addition, such notices shall be sent as hereinafter provided by post or otherwise served on all registered shareholders at least seven days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting. The accidental failure to give notice of a General Meeting or the non-receipt of a notice of General Meeting by any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.
- 31.6 Subject to the rights attaching to any class of shares pursuant to the provisions of these Articles all shareholders shall be entitled to attend and speak at all General Meetings. Subject to the rights attaching to any class of shares pursuant to the provisions of these Articles the Board shall prescribe the conditions to be met by the shareholders in order to attend and vote at a General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any General Meeting and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend and to be at General Meetings. Any conditions so prescribed in general shall be available for inspection at the Registered Office, and any conditions relating to a particular meeting shall be specified in the convening notice in respect of such meeting.

## 32. Proceedings at General Meetings

- 32.1 There shall be three or more officers supervising the proceedings of any General Meeting, namely the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and one or more scrutineers.
- 32.2 The Chairman, failing whom, the eldest Deputy Chairman present, shall preside as chairman at every General Meeting, or if at any General Meeting neither the Chairman nor Deputy Chairman be present within 15 minutes after the time appointed for holding such Meeting, the Directors personally present shall choose from one of their number a chairman; and if no Director be present, or if all the Directors present decline to take the chair then those present and entitled to vote shall choose one of their number or some other person to be chairman.
- 32.3 The Secretary of the Company shall act as secretary of the meeting, or if at any General Meeting the Secretary of the Company be not present within 15 minutes after the time appointed for holding such meeting, the chairman of the meeting shall designate a Director as secretary of the meeting, and if no Director is present, or if all the Directors present decline to act as such those present and entitled to vote shall choose one of their number or some other person present as secretary.
- 32.4 The chairman of the meeting shall designate either the Statutory Auditor or the Independent Auditor as a scrutineer, or if at any General Meeting such person be not present within 15 minutes after the time appointed for holding such meeting, the chairman of the meeting shall designate a Director or some other person present as a scrutineer.
- 32.5 The agenda for the General Meeting shall be that set out in the notice of the meeting and no matter not set out in the agenda may be properly brought before or considered by the General Meeting including the dismissal and appointment of Directors and the Statutory Auditor.
- 32.6 Any shareholder may in writing appoint a proxy, who need not be a Shareholder, to represent him at any General Meeting. Any company being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorize in writing such person as it thinks fit to act as its representative at any General Meeting, subject to the production to the Company of such evidence of authority as the Board may require. The instrument appointing a proxy and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the

proxy or authority is signed (except in the case of a proxy signed by the Shareholder) shall be deposited at the Registered Office or a Transfer Office two clear Business Days before the time for the holding of the General Meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote but no instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of twelve months from the date of its execution.

- 32.7 The quorum for a General Meeting other than an Extraordinary General Meeting shall be at least one member of each Founder Shareholder Group and of each other Shareholder Group which holds at least the Minimum Percentage present in person, by proxy or by representative. The quorum for an Extraordinary General Meeting shall be Shareholders representing at least one half of the outstanding issued Shares and shall include at least one member of each Founder Shareholder Group and of each other Shareholder Group which holds at least the Minimum Percentage, in each case present in person, by proxy or by representative.
- 32.7.1 If the quorum for a General Meeting is not present within thirty (30) minutes from the time when the General Meeting should have begun, or if during the meeting there is no longer a quorum present, the meeting shall be adjourned to the same time and place five (5) Business Days after the original date, and at that adjourned meeting any two (2) Shareholders present (in person or by duly authorized representative or proxy) shall be a quorum. At least (3) Business Days' notice of the adjourned meeting shall be given to each of the Shareholders.
- 32.7.2 If any Extraordinary General Meeting is convened and any quorum is not present, a second meeting may be called in the manner required by the Law and at that adjourned meeting any two (2) Shareholders present (in person or by duly authorized representative or proxy) shall be a quorum.
- 32.7.3 If at any such second Extraordinary General Meeting convened in accordance with the provisions of article 32.7.2 a quorum is not present, a third meeting may be called in the manner required by the Law and at that adjourned meeting any one (1) Shareholder present (in person or by duly authorized representative or proxy) shall be a quorum.
- 32.8 Subject to any restrictions as to voting attached by these Articles to any class of shares, at any General Meeting each Shareholder entitled to attend shall have one vote for each share held.
- 32.9 At any General Meeting other than an Extraordinary General Meeting any question proposed for the consideration of Shareholders shall be decided on by a simple majority of votes cast. At any Extraordinary General Meeting (including any second meeting called following an Extraordinary General Meeting at which no quorum was present) any question proposed for the consideration of Shareholders shall be decided on by a two thirds majority of the shareholders present or represented. Abstentions shall not be deemed votes cast.
- 32.10 At any time before the close of any General Meeting the Board may adjourn the meeting for up to four weeks, and it shall do so if requested by shareholders holding shares representing at least one-fifth of the outstanding issued capital. An adjournment shall annul any decision taken. At any reconvened General Meeting the Board may refuse any request for any second adjournment under this article.

## 33. Financial Year

The Company's financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

## 34. Accounts and Financial Statements

- 34.1 The Board shall cause true accounts to be kept of the sums of money received and expended by the Company, and the matters in respect of which such receipt and expenditure takes place, and of the assets and liabilities of the Company. The books of account shall be kept at the Registered Office or at such other place or places as the Board thinks fit.
- 34.2 In respect of each financial year, the Board shall prepare a report incorporating financial statements (Financial Statements) including a consolidated statement of financial position and a consolidated statement of earnings containing a summary of the assets and liabilities of the Company and its subsidiaries made up to the end of the last preceding financial year, and, in respect of financial years ending before 31 December 2007, to which shall be annexed or attached a report of the Independent Auditor and the Statutory Auditor and documents containing all other financial information and details required by the Law.

## 35. Adoption of Financial Statements

- 35.1 For at least twenty-one days prior to the Annual General Meeting each Shareholder may obtain a copy of the Financial Statements for the preceding financial year at the Registered Office and inspect all documents required by the Law to be available for inspection.
- 35.2 At every Annual General Meeting in each year the Board shall present to the meeting the Financial Statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the Financial Statements.
- 35.3 After adoption of the Financial Statements, the Annual General Meeting shall by separate vote, vote on the discharge of the Directors, officers and the Statutory Auditor from any and all liability to the Company in respect of any loss or damage arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors, Officers or the Statutory Auditor made or done in good faith without gross negligence. A discharge shall not be valid should the Financial Statements contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not permitted under these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

## 36. Appropriation of Earnings

- 36.1 The audited unconsolidated earnings in respect of a financial period after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations shall constitute the net earnings of the Company in respect of that period.
- 36.2 From the net earnings thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. This deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the issued capital.

36.3 The General Meeting shall determine the appropriation of the net earnings (including any balance brought forward) on the basis of a proposal submitted by the Board. Any such proposal may include a distribution of dividends to holders of the Shares, the creation or maintenance of reserve funds and the determination of the balance to be carried forward. Except as provided in these Articles, no dividend shall be payable unless it has been declared by the shareholders in General Meeting.

#### 37. Dividends

- 37.1 Subject to the provisions of article 36.3 and except as otherwise provided in these Articles, the General Meeting on the recommendation of the Directors may from time to time declare a dividend to be paid to the shareholders out of the amounts legally available therefor. All such dividends shall be paid to shareholders in accordance with their rights and interests and in such amounts and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which such dividend is paid or made, but excluding any amount in advance of calls, and shall be subject to such conditions as may be prescribed by the General Meeting on the recommendation of the Board or, failing which, by the Board. Dividends may be paid in cash, in property or in fully paid shares or subscription rights or any combination thereof.
- 37.2 No larger dividend shall be declared by the General Meeting than is recommended by the Board, but the General Meeting may declare a smaller dividend. Except as otherwise provided in these Articles, no dividend shall carry interest as against the Company. A dividend may be paid subject to conditions prescribed by the General Meeting upon the recommendation of the Board.
- 37.3 The Company may retain the dividends payable upon registered shares in respect of which any person is, under the provisions as to transmission of registered shares hereinbefore contained, entitled to become a shareholder on the record date for determining shareholders entitled to receive such dividends, or which any person is under those provisions entitled to transfer on such date, until such person shall become a shareholder in respect of such shares or shall transfer the same.
- 37.4 Except as otherwise provided in these Articles, the payment of interim dividends may be authorised by the Board in accordance with the provisions of the Law as applicable at the time such payment is made.
- 37.5 Dividends payable in cash shall be declared in United States currency. The declaration of any dividend may, however, provide that all or any shareholders resident in any particular jurisdiction or that are paid by any paying agent shall be paid in such other currency or currencies as may be stipulated in such declaration. The declaration may also stipulate the date upon which the United States currency shall be converted into such other currency or currencies, provided such currency conversion date shall be a date not earlier than twenty-one days before the date of declaration of the dividend and not later than the date of payment.
- 37.6 Unless otherwise directed, any dividends in respect of registered shares may be paid by cheque or warrant sent through the post to the address of the shareholder or person entitled thereto recorded in the Register, or in the case of joint holders to that one first named in the Register in respect of the joint holding, made payable to the order of the person to whom it is sent.
- 37.7 Subject to the above and the other provisions of these Articles, dividends shall be paid in the manner and at the time determined by the Board.
- 37.8 Subject to any other provision of these Articles, the Board may fix any date as the record date for any dividend and such record date may be at any time after the Board has published a recommendation in respect of the declaration of a dividend.

### 38. Reserves

In addition to the reserves required by the Law and these Articles, the Board may create such reserves from time to time as it thinks fit.

### 39. Independent Auditor

- 39.1 Each Annual General meeting shall appoint an Independent Auditor or Auditors to hold office until the close of the next Annual General Meeting (including any adjournment thereof).
- 39.2 A Director or officer of the Company or a person being a partner or in the employment of any Director or officer of the Company shall not be capable of being appointed Independent Auditor.
- 39.3 The Board may fill any casual vacancy in the office of Independent Auditor, but while any such vacancy continues the surviving or continuing Independent Auditor or Auditors (if any) may act.
  - 39.4 The remuneration of the Independent Auditors shall be fixed by the Board.
- 39.5 The Independent Auditors shall make a report to the shareholders which shall be on and part of the Financial Statements laid before the annual General Meeting during their tenure of office.

## 40. Notices

- 40.1 Any notice or document issued by the Company may be in English and may be served by the Company upon or delivered to any Shareholder holding registered shares either personally or by sending it through the post in prepaid letter, envelope or wrapper, addressed to such Shareholder at his registered address.
- 40.2 All notices shall, with respect to any registered shares to which persons are jointly entitled, be given to whichever of such persons is named first in the Register, and notice so given shall be sufficient notice to all joint holders of such shares.
- 40.3 Any notice sent by post shall be deemed to have been served at the time when the letter, envelope or wrapper, containing the same is posted, and in proving such service it shall be sufficient to prove that the letter, envelope or wrapper containing the notice was properly addressed, and put into the post office, and a certificate in writing signed by any Director, Secretary or other officer of the Company that the letter, envelope or wrapper containing the same was so addressed and posted shall be conclusive evidence thereof.

40.4 Every person who by operation of law, transfer, or other means whatsoever shall become entitled to any registered shares shall be bound by every notice in respect of such shares which prior to his name and address being entered on the Register, shall have been duly given to the person or persons from whom he derived his title to such shares.

40.5 Any notice or document delivered or sent by post to or left at the registered address of any Shareholder holding registered shares in pursuance of these Articles shall, notwithstanding that such shareholder may be then deceased, and whether or not the Company has notice of his death, be deemed to have been duly served in respect of any registered shares, whether held solely or jointly with other persons by such Shareholder, until some other person be registered in his stead as the holder or joint holder thereof, and such service shall for all purposes of these Articles be deemed a sufficient service of such notice or document on his heirs, executors, or administrators, and all persons, if any, jointly interested with him in any such shares.

## 41. Indemnity And Responsibility

41.1 Subject to article 41.3, every Director, Secretary and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, Secretary, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, Secretary, officer, servant or agent, or in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in article 41.3.1 which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the independent legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, Secretary, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in article 41.3.1) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

41.2 Subject to article 41.3 no Director, Secretary, officer, servant or agent of the Company shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, Secretary, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

- 41.3 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:
- 41.3.1 to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- 41.3.2 to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach; unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.
- 41.4 Should any part of article 41.1 or 41.3.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

## 42. Emergency Procedures

- 42.1 The Board shall have power and authority to make such arrangements as it may consider necessary or expedient for the preservation and protection of the undertaking, property and assets of the Company and of the interests of its shareholders against loss or harm resulting from actual or threatened international or national emergencies, wars, revolutions, expropriation, confiscation or other occurrences, restrictions, or natural disasters affecting or potentially affecting such undertaking, property, assets or interests, irrespective of corporate benefit and neither the Company nor any shareholder or creditor of the Company shall have any claim against the Board or the Company to set aside or declare void any such arrangements unless it can be shown that:
- 42.1.1 such arrangements do not take account of the interests of the shareholders of the Company for the time being; or
- 42.1.2 such arrangements do not take account of the claims of all creditors and other persons for the time being having bona fide claims against the Company.
- 42.2 Without limiting the generality of article 42.1 any arrangement which the Board establishes pursuant to that article may take the form of an arrangement or agreement (which may be established under or governed by a law other than Luxembourg law) for transferring ownership of and/or title to any or all of the assets of the Company (including any form of property, rights or claims) to one or more fiduciaries, agents or trustees who may be persons or companies domiciled or resident outside Luxembourg to hold any such assets as fiduciary, agent or trustee for the Company or otherwise, irrespective of corporate benefit, upon and subject to such terms and conditions as the Board may determine to be appropriate.
- 42.3 Upon fulfilment of the conditions in article 42.4 the Registered Office shall be transferred automatically, without the need for any further consents and approvals, to such place outside of Luxembourg as the Board shall, at the time of fulfilment of the conditions, consider expedient, and the nationality of the Company shall be changed accordingly.
- 42.4 The conditions subject to which the Registered Office and the nationality of the Company will be changed pursuant to article 42.3 are that:

- 42.4.1 an international or national emergency, war, revolution, expropriation, confiscation or other occurrence, restriction or natural disaster shall have occurred or be threatened, materially affecting or potentially affecting the undertaking, property or assets of the Company or the interests of its shareholders; and the Board shall have made a declaration to that effect (which shall include a statement of the intended new registered office of the Company)
  - 42.4.2 Upon any transfer of the Registered Office pursuant to article 42.3 the Board shall:
- (a) amend the Articles in order to record the transfer of the Registered Office and may make such other adaptations to the Articles as are necessary to conform with the requirements of the law of the country to which the Registered Office has been relocated, and
- (b) serve notice of its declaration on the shareholders and shall take steps to bring it to the attention of interested third parties.

## 43. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

## **Transitory Provisions**

- 1) The first financial year shall begin today and end on 31st December 2002.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2003.

### Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, the Appearers undertook to subscribe for the following shares:

1. ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, prenamed, four million and five hundred thousand shares	4,500,000
2. CENTRAL INVESTMENTS DBI, prenamed, four million and five hundred thousand shares	4,500,000
3. DEBSWANA INVESTMENTS one million shares	1,000,000
Total: ten million shares	10.000.000

All the above shares have been entirely subscribed and paid up as follows:

- 1) by ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, prenamed, by contribution in kind consisting of 45,000,000 A shares having a par value of US\$ 2.- each in the company DE BEERS a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, and with a corporate capital of US\$ 254,263,880.- represented by 100,000,000 A shares of US\$ 2.- each, 10,000,000 B shares of US\$ 2.- each and 17,131,940 preference shares of US\$ 2.- each, such shares contributed corresponding to 35.40 % of the capital of said company.
- 2) by CENTRAL INVESTMENTS DBI, prenamed, by contribution in kind consisting of 45,000,000 A shares having a par value of US\$ 2.- each in the company DE BEERS a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, and with a corporate capital of US\$ 254,263,880.- represented by 100,000,000 A shares of US\$ 2.- each, 10,000,000 B shares of US\$ 2.- each and 17,131,940 preference shares of US\$ 2.- each, such shares contributed corresponding to 35.40 % of the capital of said company.
- 3) by DEBSWANA INVESTMENTS, prenamed, by contribution in kind consisting of 10,000,000 A shares having a par value of US\$ 2.- each in the company DE BEERS a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, and with a corporate capital of US\$ 254,263,880.- represented by 100,000,000 A shares of US\$ 2.- each, 10,000,000 B shares of US\$ 2.- each and 17,131,940 preference shares of US\$ 2.- each, such shares contributed corresponding to 7.86 % of the capital of said company.

The value of such contribution in kind, which amounts to US\$ 131,510,467.-, is allocated for US\$ 20,000,000.- to the capital of the Company and for US\$ 111,510,467 to a share premium account.

Pursuant to Article 26-1 of the law on commercial companies, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated January 28, 2002, established by TEMPLE AUDIT S.C., réviseur d'entreprises in Luxembourg, which report, which report, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report has the following conclusions:

## Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above: the contribution is at least equal to the number and value of: 10,000,000 Class A Shares at USD 2.- at an aggregate premium of USD 111,510,467.-

- we have no further comment to make on the value of the contribution.

### Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### Valuation

For all purposes the contribution in kind has been valued at one hundred and fifty-three million twenty-five thousand nine hundred and nine euro and ninety-four cent (EUR 153,025,909.94).

### Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eleven thousand and eight hundred (11,800--) euros.

### Constitutive Meeting

The Appearers, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) That the number of Directors be fixed at nine;
- 2) That the number of Commissaires be fixed at one,
- 3) That the term of office of the Directors and the Commissaire shall be until the annual General Meeting of the Corporation to be held in 2003;
  - 4) That there be appointed as Directors:
  - a) Mr Nicholas F. Oppenheimer, Director of Companies residing in South Africa,
  - b) Mr Jonathan M.E. Oppenheimer, Director of Companies residing in South Africa,
  - c) Mr Clifford T. Elphick, Director of Companies residing in South Africa,
  - d) Sir Chips Keswick, Director of Companies residing in London,
  - e) Mr Louis G. Nchindo, Director of Companies residing in Botswana,
  - d) Mr Anthony I. Trahar, Director of Companies residing in South Africa,
  - e) Mr Anthony Lea, Director of Companies residing in London,
  - f) Mr Graham M. Holford, Director of Companies residing in London, and
  - g) Mr Peter Whitcutt, Director of Companies residing in London.
  - 5) That there be appointed as Commissaire:

DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, a company with registered office at 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

6) That the registered office of the Corporation is at Lys Royal I, 2 rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

#### Contribution Tax

Since the contribution in kind consists of seventy-eight point sixty-six percent (78.66 %) of the capital of the company DE BEERS incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearers the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the proxyholders of Appearers, said proxyholders signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille deux, le trente janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) CENTRAL HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège administratif au 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I, L-2241 Luxembourg,
- ici représentées par Monsieur Steven Georgala, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
  - en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 janvier 2002.
- 2) CENTRAL INVESTMENTS DBI, une société ayant son siège administratif au 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I, L-2241 Luxembourg,
- ici représentée par Monsieur Steven Georgala, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
  - en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 janvier 2002,
- 3) DEBSWANA INVESTMENTS, une société ayant son siège administratif au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
- ici représentée par Monsieur Andrew Smith, juriste, avec adresse professionnelle au Broadwalk House 5 Appold Street, Londres, EC2A 2HA, Royaume-Uni,

en vertu de d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme conformément aux statuts cidessous

## 1. Interprétation

1.1 Dans les présents statuts les mots indiqués entre guillemets dans la partie suivante ont le sens décrit à la suite, sauf contradictions avec le sujet ou le contexte.

«Actions A»

Les actions du capital émis de la Société qui au moment désigné sont désignées comme actions A «ANGLO»

ANGLO AMERICAN PLC, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni et de Wales enregistrée sous le numéro 3564138, ayant son siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN.

«Assemblée Générale Annuelle»

L'assemblée générale annuelle devant se tenir en conformité avec l'article 31.1.

«Statuts»

Les statuts tels que modifiés périodiquement.

«Conseil»

Le Conseil d'Administration de la Société agissant en tant que tel.

«Jour ouvrable»

Un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) au cours duquel les banques sont généralement ouvertes à Londres ou à Luxembourg.

«CHL»

CENTRAL HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous la loi du Grand-Duché du Luxembourg RC n° B 8.141, avec siège social au Lys Royal, 2 rue Tony Neuman, L-2241, Luxembourg.

«CIDBI»

CENTRAL INVESTMENTS DBI, une société constituée sous la loi du Grand- Duché du Luxembourg RC n° B 603, avec siège social au Lys Royal, 2 rue Tony Neuman, L-2241, Luxembourg.

«Société»

**DB INVESTMENTS** 

«Date de réalisation»

4 juin 2001

«Groupe de société»

(i) En relation avec n'importe quelle société (autre que DEBSWANA et l'un de ses Cessionnaires Autorisés), cette société et ses sociétés holding et filiales et toutes filiales de telles sociétés holding (à l'exclusion, pour le cas de Groupe de Sociétés d'un actionnaire, d'un membre du Groupe), et dans le cas de Groupe de Sociétés CHL, les trustees des trust dont les avoirs sont principalement au profit d'une ou de plusieurs de ces sociétés et (ii) en relation avec DEBSWANA ou ses Cessionnaires Autorisés (autres qu'une société du Groupe), signifie le Groupe DEBSWANA et les Cessionnaires Autorisés de DEBSWANA (autres qu'une société du Groupe).

**«DE BEERS»** 

DE BEERS, une société (précédemment dénommée DB INVESTMENTS) constituée sous la loi du Grand-Duché du Luxembourg R. C. N° B 78.985, avec siège social au Lys Royal, 2 rue Tony Neuman, L-2241, Luxembourg, une filiale de la Société.

«Statuts DE BEERS»

Les statuts de DE BEERS tels que modifiés périodiquement.

«Actions B DE BEERS»

Les actions du capital émis de DE BEERS qui au moment venu sont désignées comme actions DE BEERS B «Groupe DE BEERS»

DE BEERS et ses filiales le moment venu.

«Actions Préférentielles DE BEERS»

Les actions émises de DE BEERS qui le moment venu sont désignées comme actions préférentielles.

«DEBSWANA»

DEBSWANA DIAMOND COMPANY (PROPRIETARY) LIMITED, une société constituée sous les lois de la République de Botswana enregistrée sous le numéro 660, avec le siège social à Debswana House, the Mali (PO Box 329), Gaborone, République du Botswana.

«DEBSWANA Group»

DEBSWANA et ses filiales le moment venu.

«Acte d'adhésion»

L'acte signé par une partie qui souhaite devenir Actionnaire en vertu duquel cette partie s'engage envers la Société et ses Actionnaires (et toute autre personne qui, a un moment donné, est partie ou adhère expressément à ces Statuts) d'être lié par et de respecter, exécuter et de se conformer à tous les égards à ces Statuts, comme si la partie avait signé les Statuts.

«Administrateurs»

Les Administrateurs en fonction dans la société.

«Proportions d'équité»

Signifie en relation avec deux ou plusieurs Actionnaires ou Groupes d'Actionnaires (le cas échéant) les proportions respectives dans lesquelles ces Actionnaires ou Groupes d'Actionnaires) sont détenteurs d'Actions le moment venu.

«Assemblée Générale Extraordinaire»

Une Assemblée Générale convoquée afin de décider sur un point défini à l'article 30.

«Comptes annuels»

Les comptes annuels définis à l'article 34.2.

«Exercice social»

Une période sociale de la Société commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile et s'achevant le 31 décembre de la même année civile.

«Groupe des Actionnaires Fondateurs»

Un Groupe d'Actionnaires dont CHL, ANGLO ou DEBSWANA (ou tout autre membre de leur Groupe de Sociétés respectif) est un membre.

«Assemblée Générale»

Une Assemblée Générale des actionnaires dûment convoquée, y compris une Assemblée Générale Annuelle ou une Assemblée Générale Extraordinaire.

«Gouvernement»

Le Gouvernement de la République du Botswana.

«Groupe»

La Société et ses filiales le moment venu (à l'exclusion de tous membres du Groupe DEBSWANA).

«Société du Groupe»

Tout membre du Groupe

«Réviseur Indépendant»

Le réviseur indépendant nommé suivant l'article 39.

«Loi»

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que toute modification et remise en vigueur afférente «Unité iumelée»

Une action B et une action DBI A qui à partir de la date d'adoption des présents statuts comprendront une unité jumelée conformément aux dispositions des présents statuts et des statuts de DBI.

«Mémorial»

Le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

«Pourcentage minimum»

Cinq pourcent (5%) des actions émises au moment venu.

«Détention Préférentielle Minimum»

Signifie des Actions Préférentielles ayant une valeur totale de rachat d'au moins US\$ 50,- millions.

«Cessionnaire autorisé»

- (i) En ce qui concerne un Actionnaire membre du Groupe des Actionnaires Fondateurs (autre que DEBSWANA ou tout autre Actionnaire qui est un Cessionnaire Autorisé de DEBSWANA), tout autre membre du même Groupe de Sociétés: et
- (ii) En ce qui concerne DEBSWANA ou un autre actionnaire qui est un Cessionnaire Autorisé de DEBSWANA, DEBSWANA, tout autre membre du Groupe DEBSWANA, le Gouvernement et toute autre entité qui est entièrement détenue (directement ou indirectement) par le Gouvernement et toute Société du Groupe.
- (iii) En ce qui concerne tout autre actionnaire, tout autre membre du même Groupe qui est une filiale entièrement détenue par cet actionnaire ou d'un autre membre du même Groupe duquel l'actionnaire est lui-même une filiale entièrement détenue.

«Offre de préemption»

La définition donnée à l'article 14.3.1.

«Registre»

Le Registre des actionnaires de la Société.

«Actionnaire»

Toute personne (autre que la Société) qui, le moment venu, est inscrite comme détentrice d'Actions de la Société. «Groupe d'Actionnaires»

Les Actionnaires (autres qu'une société du Groupe) qui sont membres du même Groupe de Sociétés, le moment venu.

«Actions»

Les actions ordinaires dans le capital social, le moment venu, et (a) toutes actions ou certificats bénéficiaires émis en échange de ces actions par voie de conversion ou de reclassification et (b) toutes actions ou certificats bénéficiaires représentant ou dérivant de ces actions comme résultat d'une augmentation, d'une réorganisation ou d'une modification du capital de la Société.

«Commissaire»

Le commissaire requis par la Loi.

«Offre tierce»

Une offre reçue par un Actionnaire relative à tout ou partie de ses Actions d'une tierce partie solvable acheteuse non liée à l'Actionnaire, et qui n'est pas un membre du même Groupe de Sociétés que cet Actionnaire (un «Cessionnaire Tiers»):

- (a) qui est une offre écrite de bonne foi;
- (b) que le Cessionnaire Tiers a ses propres ressources financières afin de remplir ses obligations résultant de l'offre (y compris celles relatives au paragraphe (d) ci-dessous) ou à un engagement légal obligatoire et inconditionnel (sous réserve des conditions généralement acceptées en vue de certains fonds finançant des prises de contrôle publics en Grande-Bretagne) d'un/de prêteur(s) pour ce financement;
  - (c) qui est régi par le droit anglais ou luxembourgeois;
- (d) qui vaut pour tout ou partie des Actions A et des Actions B de l'Actionnaire en cause (et pour le même nombre d'actions A que d'actions B) et pour les mêmes proportions d'Actions A et d'Actions B de tous les autres Actionnaires Restants (tels que définis à l'article 14.3.1) si ce/ces dernier(s) décide(nt) d'accepter l'offre également;
- (e) qui contient toutes les modalités et conditions importantes (y compris le prix et la prise d'effet envisagée de l'offre), ces modalités et conditions étant les mêmes pour toutes les Actions qui font l'objet de l'offre; et
- (f) s'il n'y a pas d'accord qui constituerait de violation de l'article 16 du code sur les Prises de Contrôle et de Fusion au cas où l'offre serait soumise à ce Code.

«Bureau de Transfert»

Tout endroit que le Conseil a désigné comme tel en vue de détenir à cet endroit un double de tout ou partie du registre et/ou peuvent être déposés tous actes de transfert relatifs à des actions nominatives de la Société et/ou toute autorité de signer des actes de transfert peuvent être déposés, produits ou présentés.

- 1.2 L'expression filiale définira, nonobstant toute autre définition dans toute réglementation en vigueur alors au Luxembourg, une société ou autre entité est une filiale d'une autre société ou entité, sa société holding, si cette autre société ou entité:
  - 1.2.1 détient une majorité des droits de vote dans cette société;
- 1.2.2 est un membre de cette société et a le droit de nommer ou de révoquer une majorité des membres du Conseil d'administration, ou
- 1.2.3 est un membre de la société et contrôle seul, en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou membres, une majorité des droits de vote de la société, ou si elle est une filiale d'une société ou entité qui est elle-même une filiale de cette autre société ou entité.

L'expression filiale à 100% est définie de façon à ce qu'une société ou autre entité est une filiale à 100% d'une autre société ou entité si elle n'a pas de membres à l'exception de la première et les filiales à 100% de la première, les personnes agissant pour le compte de cette première ou ses filiales à 100%.

1.3 Toute référence à un écrit comprendra la dactylographie, l'impression, la lithographie, la photographie et d'autres moyens de représentation ou de reproduction de mots dans une forme lisible et non-transitoire.

### 2. Statut et Dénomination, Durée

- 2.1 La Société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme dénommée DB INVESTMENTS.
- 2.2 La Société est établie pour une durée illimitée.

## 3. Siège Social

- 3.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit à Luxembourg par décision du Conseil et en dehors de cette ville en conformité avec la condition de l'article 3.2.
- 3.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à partir de son siège social ou affecter les facilités de communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements. Ce transfert s'effectuera par une déclaration faite et portée à l'attention des tiers par un ou plusieurs des administrateurs ou responsables de la Société, ayant le pouvoir de l'engager pour les actes de gestion journalière. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera de nationalité luxembourgeoise.

### 4. Obiet

- 4.1 L'objet de la Société est d'exercer les activités suivantes:
- 4.1.1 prendre des participations dans toutes entreprises de quelque manière que ce soit et développer ces participations; la Société peut en particulier emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses actionnaires:
- 4.1.2 acquérir des titres négociables ou non-négociables de quelque nature que ce soit, (y inclus ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tous droits accessoires, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, ou autrement et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement;
- 4.1.3 faire ou fournir la prestation de services de toute nature nécessaires à la réalisation des objets décrits ci-dessus ou en relation étroite avec eux.
- 4.2 Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs ouvertes au public.
  - 4.3 La Société aura tous les pouvoirs pour l'accomplissement ou le développement de ses objets.

## 5. Capital Social

- 5.1 La Société a un capital autorisé de vingt millions de dollars des Etats-Unis (US\$ 20.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,-) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;
- 5.2 La Société a un capital émis de vingt millions de dollars des Etats-Unis (US\$ 20.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) d'actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,-) chacune intégralement libérées par apport en nature.

## 6. Modification du Capital Social

- 6.1 Durant une période expirant au cinquième anniversaire de la date de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Spécial, le Conseil sera autorisé et habilité (sous réserve des dispositions des {articles 8 et 11) à faire des offres ou conclure des accords et émettre des actions nouvelles en totalité ou en partie de façon à porter le capital total de la Société au niveau du capital autorisé de la Société et ce, conformément à et dans le cadre des conditions de cette autorisation, de la manière suivante:
- 6.1.1 en relation avec une émission de droits qui signifiera une offre d'actions ouverte pour acceptation durant une période fixée par le Conseil aux détenteurs d'Actions Ordinaires (et de toute autre classe d'actions occupant un rang égal à celui des Actions Ordinaires) à une date de référence fixée proportionnellement aux actions qu'ils détiennent respectivement à cette date (mais sous réserve des exclusions et autres dispositions que le Conseil estime nécessaires ou opportunes en relation avec des droits fractionnels ou des problèmes légaux ou pratiques ou encore les prescriptions d'une autorité réglementaire ou d'une bourse sur un territoire donné);

- 6.1.2 en relation avec une émission d'actions en prime à la suite de la conversion en capital d'une réserve distribuable en faveur d'Actions Ordinaires (et de toute autre classe d'actions occupant un rang égal à celui des Actions Ordinaires) à une date de référence fixée proportionnellement aux actions qu'ils détiennent respectivement à cette date (mais sous réserve des exclusions et autres dispositions que le Conseil estime nécessaires ou opportunes en relation avec des droits fractionnels ou des problèmes légaux ou pratiques ou encore les prescriptions d'une autorité réglementaire ou d'une bourse sur un territoire donné);
- 6.1.3 autrement qu'en relation avec une émission de droits ou de primes, et en relation avec laquelle les Actionnaires n'auront pas de droit de souscription préférentiel.
- 6.2 En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 6.1., le Conseil peut faire des offres et accords qui pourront requérir l'émission d'actions endéans la période prévue dans cet article. Le Conseil aura également le droit de déléguer le pouvoir conféré par l'article 6.1 à un comité exécutif ou autre Administrateurs.
- 6.3 Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 6.1. et en vertu des pouvoirs y conférés, le Conseil ne peut émettre, attribuer, ou accorder des options ou encore disposer autrement d'actions non émises comprises dans le capital autorisé ou faire des offres ou accords en vue d'attribuer, de concéder ou encore de disposer de ces actions non émises.
- 6.4 Lorsque le Conseil augmentera le capital émis conformément à l'article 6.1, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier les Statuts en vue de constater l'augmentation du capital émis et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.
- 6.5 Le capital autorisé ou émis, de même que le délai de l'autorisation accordée selon l'article 6.1, peuvent en outre être augmentés ou réduits par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- 6.6 Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi ou ces Statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les Statuts de manière à:
- 6.6.1 consolider ou subdiviser toutes les actions de la Société ou une partie d'entre elles en des actions d'un montant supérieur ou inférieur à ses actions existantes, ou changer ses actions en actions sans valeur nominale;
- 6.6.2 convertir des actions de la Société en actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions.
- 6.7 Les Actions Ordinaires entièrement libérées seront (sous réserve des dispositions légales) rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil:
- 6.7.1 par voie de soumission faite prorata à tous les Actionnaires contre espèces ou autrement au prix à déterminer par le Conseil: ou
- 6.7.2 dans tout autre cas moyennant espèces ou avoir ainsi que le Conseil pourra le déterminer sous réserve de confirmation par une Assemblée Générale Extraordinaire.

## 7. Droit de Vote

A toute assemblée générale de la Société, tout détenteur d'Actions Ordinaires présent ou représenté (ou, s'il s'agit d'une société représentée, par un représentant dûment autorisé) et qui est autorisé à voter a une voix pour toute Action Ordinaire qu'il détient.

## 8. Jumelage d'actions

- 8.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, toute action A sera jumelée avec une action DE BEERS B correspondante et les détenteurs d'actions A sont par conséquence obligés ensemble avec ses Cessionnaires Autorisés, de détenir un nombre égal d'actions DE BEERS B, et vice-versa et un détenteur d'actions A est seulement autorisé à exercer les droits attachés à ces actions si, et aussi longtemps que, ensemble avec ses Cessionnaires Autorisés, il détient un nombre égal d'actions B et vice-versa.
- 8.2 Le Conseil est autorisé avec l'autorisation préalable écrite dde chaque Groupe d'Actionnaires, de décider que les actions A et les actions DE BEERS B ne seront plus jumelées auquel cas, (à compter du moment et de la date ou avec effet à compter de la survenance de l'événement déterminé par la décision ou, si aucun moment et date et/ou événement n'est spécifié, à compter de la prise de la résolution) article 8.1 et articles 9, 10 et 11.1 cesseront de s'appliquer et les présents Statuts seront lus et interprétés comme si ces articles n'existaient pas.

## 9. Cession d'Actions Jumelées

Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, les actions A ne peuvent être transférées à une quelconque personne (autre qu'à un Cessionnaire Autorisé du membre cédant) ni aucune convention donnant à n'importe quelle personne le droit de demander la cession d'actions A, sauf si cette personne est un Cessionnaire Autorisé comme dit ci-avant, à moins que cette personne et/ou personnes qui ont été autorisées par les Administrateurs sont des Cessionnaires Autorisés d'actions A et qu'il achète également à la même date un nombre égal d'actions DE BEERS B et vice-versa, et aucune cession d'actions A ne sera enregistrée à moins qu'il n'y ait concomitamment un enregistrement de la cession correspondante d'actions DE BEERS B.

## 10. Transmission d'Unités Jumelées

Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, aucune personne qui a reçu des actions A par voie de transmission ne peut décider de devenir détenteur ces actions A ou décider qu'une personne désignée par lui soit enregistrée comme cessionnaire de ces actions A, à moins que cette personne ou ce cessionnaire désigné est une personne qui est approuvée par les Administrateurs comme Cessionnaire Autorisé du détenteur précédent de ces actions A ou devient également au même moment détenteur d'un nombre égal d'actions DE BEERS B et aucun transfert d'actions A ne sera enregistré à moins qu'il n'y ait enregistrement concomitant de la cession correspondante d'actions DE BEERS B et viceversa.

## 11. Emission d'Unités Jumelées

11.1 Sous réserve des dispositions de l'article 8.2:

- 11.1.1 aucune action A ne sera émise par la Société (ni ne sera accordé un quelconque droit de souscrire à, ou de convertir un quelconque titre (ou d'échanger un quelconque titre) en actions DE BEERS B accordées par la Société) à moins qu'un nombre égal d'actions DE BEERS B est émis par DE BEERS (ou droits de souscrire à ou de convertir un quelconque titre en (ou d'échanger un quelconque titre pour) un nombre égal d'actions DE BEERS B est accordé) selon le cas, au même moment et à la même personne et/ou une ou plusieurs personnes qui seront autorisées par les Administrateurs comme Cessionnaires Autorisés de cette personne; et
- 11.1.2 aucune renonciation à l'émission d'actions A ne sera reconnue par la Société à moins que la personne en faveur de laquelle ces actions b sont renoncées et/ou une ou plusieurs personnes qui auront été autorisées par les Administrateurs comme Cessionnaires Autorisés de cette personne a ou ont également renoncé à son/leur profit à l'allocation d'un nombre égal d'actions DE BEERS B et vice-versa.
- 11.2 Sur toute émission proposée d'Actions Ordinaires ou invitation à souscrire à des Actions Ordinaires (soit par voie d'émission, offre ouverte ou autrement), si ces actions ou ces droits de souscrire à ces actions seront émises au pro rata aux détenteurs existants d'Actions Ordinaires, les actions A en question seront d'abord offertes aux détenteurs existants d'actions A en proportion (aussi proche que) leur détention actuelle d'actions A, à la condition qu'un nombre égal d'actions DE BEERS B devra être souscrit par l'Actionnaire ou un Cessionnaire Autorisé de cet actionnaire.

#### 12. Modification des droits

- 12.1 Si à un quelconque moment, le capital de la Société est divisé en différentes classes d'actions, les droits attachés à une classe, peuvent (à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les conditions d'attribution des actions de cette classe) être modifiés ou supprimés, peu importe que la Société soit dissoute ou non, avec l'approbation d'une assemblée générale séparée des détenteurs d'actions de cette classe, qui sera sujette aux conditions d'avis de convocation, de quorum et de conditions de vote applicables aux assemblées générales extraordinaires, à condition que les droits attachés aux actions préférentielles peuvent être modifiés ou supprimés seulement avec l'autorisation écrite des détenteurs de toutes les actions préférentielles émises le moment venu (et pas d'une autre manière).
- 12.2 Pour ces besoins, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les conditions d'attribution des actions de la classe en cause, les droits attachés à une classe d'actions ne seront pas considérés comme modifiés ou supprimés:
- 12.2.1 si le capital payé sur ces actions, ou sur d'autres actions dans le capital de la Société, sera réduit ou remboursé ou autrement une réduction ou annulation du capital de la Société faite conformément aux dispositions des présents Statuts;
- 12.2.2 par l'achat, le remboursement ou le rachat par la Société de ses actions conformément aux dispositions des présents Statuts; ou
- 12.2.3 si des actions ou titres sont crées, attribués ou émis par la Société, qui ont les mêmes droits (sur les revenus ou sur le capital) ou qui ont des droits moindre que les actions de cette classe ou confèrent aux détenteurs des droits de vote qui ne sont pas plus favorables que les actions de cette classe (ou un droit quelconque de souscription à, ou de convertir une valeur en ces actions (ou d'échanger une valeur), telles actions ou valeurs seront émises par la Société).

## 13. Certificats d'Actions

- 13.1 Des certificats d'actions peuvent être émis sous forme nominative uniquement.
- 13.2 Des certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la Loi dans la forme déterminée par le Conseil. Excepté le cas prévu à l'article 10, des certificats pourront seulement être échangés contre d'autres certificats avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaudra à une remise à tous. Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la Loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimile.
- 13.3 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transféré, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.
- 13.4 Lorsqu'un certificat est endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou détruit, un nouveau certificat peut être émis au détenteur sur demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les conditions, à la discrétion du Conseil quant à la preuve, à l'indemnisation et au paiement des dépenses courantes de la Société.
- 13.5 Le détenteur déclaré d'une action ou titre bénéficiaire sera le propriétaire de cette action ou titre bénéficiaire et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette action qui émaneraient de qui que de ce soit d'autre.
- 13.6 La Société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co-propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.
- 13.7 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits attachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.
- 13.8 Le Registre pourra être fermé pendant la durée que le Conseil jugera utile, sans excéder, en tout et pour chaque année trente Jours Ouvrables.
- 13.9 Le Registre sera conservé au Siège Social et sera disponible pour inspection par les actionnaires et détenteurs de titres bénéficiaires tous les jours ouvrables entre 10.00 h et 12.00 h.

### 14. Cession

14.1 A moins qu'il n'est disposé autrement par les présents Statuts, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur cession et ils seront libres de tous frais. Les dispositions de l'article 9 ainsi que de l'article

- 14 s'appliquent également à toute cession ou cession proposée d'Unités Jumelées et toute référence aux «Actions» à l'article 14 est censée inclure les Unités Jumelées.
  - 14.2 Des actions ne peuvent être cédées par un Actionnaire:
- 14.2.1 à des personnes qui ne sont pas des Cessionnaires Autorisés conformément à l'article 14.11 (ou avec le consentement préalable écrit de chaque Groupe d'Actionnaires):
  - (a) pendant la période de quatre (4) ans à compter de la Date d'Exécution; ou
  - (b) plus tard, à moins que:
- (i) le cessionnaire (s'il n'est pas déjà un Actionnaire) signe un Acte d'Adhésion par lequel il accepte d'être lié par les dispositions des présents Statuts;
- (ii) l'Actionnaire cédant d'actions A (soit lui-même ou ensemble avec d'autres membres du même Groupe d'Actionnaires) cède au même moment au même cessionnaire (ou à plus d'un cessionnaire dans le même Groupe de Sociétés) un même nombre d'actions DE BEERS B; et
  - (iii) la cession est par ailleurs faite conformément aux présents Statuts (y compris le présent article 14).
  - 14.3 Avis de Cession
- 14.3.1 Si un/des membres d'un Groupe d'Actionnaires (ensemble un Actionnaire Cédant) souhaite céder des Actions (les Actions Offertes) après la période initiale mentionnée à l'article 14.2.1 ci-dessus (soit en vertu d'une Offre Tierce ou autrement), il doit d'abord donner un avis écrit (un Avis de Cession aux membres de tout autre Groupe d'Actionnaires) (tous ces autres Groupes d'Actionnaires étant des Groupes d'Actionnaire restants et les Actionnaires auxquels un avis doit être donné conformément à cet article 14.3.1 étant des Actionnaires Restants) par lequel ils offrent de vendre toutes les Actions Offertes aux Actionnaires Restants en vertu de cet article 14 (une telle offre de cession étant appelée Offre de Préemption). L'avis de cession sera irrévocable.
  - 14.3.2 L'Avis de Cession doit également:
- (a) mentionner la période (la Période d'Acceptation) pendant laquelle l'Offre de Préemption peut être acceptée, cette période ne pouvant être inférieure à trente (30) jours, ni supérieure à quarante-cinq (45) jours, à compter de la date de l'Avis de Cession;
  - (b) mentionner le nombre d'actions qui sont soumises à l'Offre de Préemption;
- (c) contenir tous les détails de conditions et, le prix, de la cession proposée, y compris le prix par action auquel l'Actionnaire Cédant souhaite céder les Actions Offertes, ces conditions et contreparties (dans le cas d'une cession proposée en vertu d'une Offre Tierce) n'étant pas moins favorable que ceux contenus dans l'Offre Tierce; et
  - (d) dans le cas d'une cession proposée en vertu d'une Offre Tierce:
  - (i) énoncer tous les détails de la Tierce Partie Cessionnaire et toutes autres conditions matérielles de l'Offre, et
- (ii) contenir confirmation que l'Offre Tierce est conforme aux conditions pour une telle offre telle qu'énoncé à la définition de «Offre Tierce».
  - 14.4 Droits des Actionnaires Restants
  - A la réception d'un Avis de Cession, chaque Groupe d'Actionnaires Restants peut:
- 14.4.1 envoyer un avis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans la Période d'Acceptation afin d'accepter l'Offre de Préemption pour quelques-unes ou toutes les actions (et pour un nombre égal d'actions A et d'actions B) auxquelles l'Offre de Préemption s'applique (un Avis d'Acceptation);
- 14.4.2 envoyer un avis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans la Période d'Acception refusant l'Offre de Préemption et, le cas échéant, l'Offre Tierce;
- 14.4.3 ne pas répondre à l'Avis de Cession endéans la Période d'Acceptation, auquel cas, le Groupe d'Actionnaires Restants est réputé avoir refusé l'Offre de Préemption et, selon le cas, l'Offre Tierce;
- 14.4.4 si la cession proposée est faite en vertu d'une Offre Tierce, envoyer un avis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans la Période d'Acceptation (un Avis de Vente) acceptant l'Offre Tierce dans les mêmes proportions de ses actions (et pour un nombre égal d'actions A et d'actions B) que l'Actionnaire Cédant peut céder de ses actions sous l'Offre Tierce au même prix et sinon dans les mêmes conditions que celles contenues dans l'Offre Tierce, ou
- 14.4.5 si la cession proposée est faite en vertu d'une Offre Tierce, envoyer un avis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans la Période d'Acceptation (également un Avis de Vente):
- (a) acceptant l'Offre de Préemption pour tout ou partie des actions auxquelles l'Offre de Préemption s'applique (et pour un nombre égal d'actions A et d'actions B); et
- (b) également au cas où l'Offre de Préemption n'est pas acceptée par les Actionnaires Restants pour toutes les actions acceptées l'Offre Tierce dans les mêmes proportions pour ses actions que l'Actionnaire Cédant peut vendre de ses actions en vertu de l'Offre Tierce au même prix et sinon dans les mêmes conditions que celles contenues dans l'Offre Tierce).
  - 14.5 Non-acceptation de l'Offre de Préemption
- Si l'Offre de Préemption n'est pas acceptée par les Groupes d'Actionnaires Restants pour toutes les actions qui font l'objet de l'Offre de Préemption endéans la Période d'Acceptation, alors:
- 14.5.1 si la cession proposée est faite en vertu d'une Offre Tierce et aucun Avis de Vente n'a été donné, l'Actionnaire Cédant peut, (sous réserve toujours de l'article 14.2) accepter l'Offre Tierce et ces actions au Cédant Tiers qui a formulé l'Offre Tierce selon les conditions normales du marché et aux conditions de l'Offre Tierce (et dans les autres cas dans des conditions qui ne sont pas plus favorables que celles spécifiées dans l'Avis de Cession), à condition que la cession se fait dans les soixante (60) jours après la date de l'Avis de Cession;
- 14.5.2 si la cession proposée est faite en vertu d'une Offre Tierce et un Avis de Vente a été donné, l'Actionnaire Cédant et chaque Groupe d'Actionnaires Restants qui a émis un Avis de Vente endéans la Période d'Acception est obligé d'accepter l'Offre Tierce et doit vendre, ou s'engager à la vente de la même proportion de ses actions (et un nombre égal d'actions A et d'actions B) au Cessionnaire Tiers qui a formulé l'Offre Tierce selon les conditions (dans la mesure

où ceci est applicable) de l'Offre Tierce (et autrement selon les conditions qui ne sont pas plus favorables que celles spécifiées dans l'Avis de Cession), auquel cas la vente et l'achat des Actions en cause sont complètes et s'effectuent dans les trente (30) jours après l'expiration de la Période d'Acceptation; ou

14.5.3 si la cession proposée n'est pas faite en vertu d'une Offre Tierce, l'Actionnaire Cédant est libre de chercher un Cessionnaire Tiers qui est prêt à formuler une Offre Tierce qui remplit les conditions des présents Statuts, auquel cas l'Actionnaire Cédant doit signifier un nouvel Avis de Cession en application de l'article 14.3.1 et les dispositions des articles 14.3 à 14.9 trouveront application.

14.6 Acceptation de l'Offre de Préemption

Si l'Offre de Préemption est acceptée par un ou plusieurs des Groupes d'Actionnaires Restants pour tout (mais non pour quelques-unes seulement) les actions qui font l'objet de l'Offre de Préemption endéans la Période d'Acceptation, l'Actionnaire Cédant sera obligé de céder ces actions à ces Groupes d'Actionnaires Restants (et ces Groupes d'Actionnaires Restants seront obligés d'acheter ces Actions) dans la proportion de leurs Droits dans le capital ou, si un Groupe d'Actionnaires Restants a accepté l'Offre de Préemption pour un montant inférieur à ses Droits dans le capital, dans les proportions dans lesquelles ils ont accepté l'Offre de Préemption. Dans ce cas, tout Avis de Vente qui aura été émis ne sera (sauf en cas d'Avis de Vente donné en vertu de l'article 14.5.3, dans la mesure où cet Avis de Vente était relatif à l'acceptation de l'Offre de Préemption) assorti d'aucun effet et la vente et l'achat des actions en cause seront parfaites endéans les trente (30) jours de la fin de la Période d'Acceptation.

14.7 Conditions de Vente

Toute vente d'actions à un Actionnaire Restant ou à un Cessionnaire Tiers en vertu d'une Offre Tierce, un Avis d'Acceptation ou un Avis de Vente se fera selon les conditions suivantes:

14.7.1 le cessionnaire, dans le cas d'une vente d'Actions à un Groupe d'Actionnaires Restants, sera l'Actionnaire Restant signifié pour les besoins par le Groupe d'Actionnaires Restants à l'Actionnaire cédant au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la réalisation de la vente:

14.7.2 les actions seront vendues entièrement émises et libres de toute option, gage, obligation et autres charges et droits de tierces personnes de quelque nature qu'ils soient et ensemble avec tous les droits de quelque nature qu'ils soient attachés à ces actions à la date de l'Avis de Cession, y compris tous droits aux dividendes ou autres distributions déclarés, payés ou faits après cette date;

14.7.3 l'Actionnaire cédant remettra à l'Actionnaire Restant/ le Cessionnaire Tiers pour les actions qu'il vend, des formulaires de cession en faveur de l'Actionnaire Restant/ le Cessionnaire Tiers ou à la partie qu'il instruira, ensemble avec le(s) certificat(s) d'actions appropriés et une copie certifiée de l'autorité sous laquelle cette/ ces cession(s) est/sont exécutée(s);

14.7.4 contre délivrance de la/les cession(s) l'Actionnaire Restant/ le Cessionnaire Tiers paye toute la contrepartie due pour les actions à l'Actionnaire cédant, au choix de l'Actionnaire cédant, par virement bancaire ou par transfert télégraphique au compte bancaire de l'Actionnaire cédant qui lui a été notifié à cette fin au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date de la vente, la date de valeur étant la date à laquelle la vente sera parfaite;

14.7.5 les Parties veilleront (dans la mesure où ils en sont capables) à ce que le transfert ou les transferts en cause seront enregistrés au nom de l'Actionnaire Restant/ le Cessionnaire Tiers ou au nom de la personne désignée;

14.7.6 l'Actionnaire cédant fera toute autre démarche et signera tout autre document (y compris tout acte) que l'Actionnaire Restant/ le Cessionnaire Tiers peut raisonnablement exiger afin de donner effet à la vente et à l'achat des Actions de l'Actionnaire cédé;

14.7.7 si l'acheteur est un Acheteur Tiers, il signera un Acte d'Adhésion par lequel il s'engage à être lié par les dispositions des présents Statuts; et

14.7.8 la vente d'actions de tous les Actionnaires cédants doit avoir lieu simultanément si un Avis de Vente a été notifié.

14.8 Défaut d'exécution

Si un Actionnaire reste en défaut de transférer ses actions à un Actionnaire Restant ou un Cessionnaire Tiers, à la date due, conformément au présent article 14, (jusqu'à ce que cet Actionnaire se conforme à ses obligations sous le présent article 14) si:

14.8.1 cet Actionnaire et tout autre membre de son Groupe d'Actionnaires ne sera pas autorisé d'exercer un quelconque de leurs droits ou pouvoirs en tant que Actionnaire de la Société (y compris sans limitation, les pouvoirs ou droits relatifs à la gestion de et la participation dans les profits de la Société en vertu des présents Statuts ou autrement; et

14.8.2 les Administrateurs nommés par cet Actionnaire et tout autre membre de son Groupe d'Actionnaires (ou leurs prédécesseurs en titre) n'auront pas le droit de voter à un quelconque Conseil et, pour les besoins de l'article 24.6, le quorum pour le Conseil ne comprendra pas les Administrateurs, selon le cas, nommés par cet Actionnaire et tout autre membre de son Groupe d'Actionnaires (ou leurs prédécesseurs en titre).

14.9 Général

14.9.1 Les Actionnaires tiendront la Société et se tiendront mutuellement informés à tout moment de l'émission et du contenu de tout avis signifié en vertu de cet article 14 et toute élection ou acceptation y relative.

14.9.2 Les Actionnaires donneront (ou s'engageront à ce que leur Groupe de Sociétés donne) toutes autorisations exigées en vertu des présents Statuts, relatifs à toute cession d'actions permise en vertu des dispositions de cet article 14 et tout Actionnaire renonce à un droit préférentiel relatif au transfert des actions prévu au présents Statuts ou prévus par la loi dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour donner effet aux présents Statuts.

14.10. Cessions autorisées

14.10.1 Un Actionnaire peut à tout moment céder les actions qu'il détient à un Cessionnaire Autorisé en donnant un avis écrit préalable aux autres Actionnaires, à condition que le Cessionnaire Autorisé (a) aura signé un Contrat d'Ad-

hésion et (b) est lié par une obligation à l'Actionnaire cédant de re-céder ses actions en application des dispositions de l'article 14.10.3.

14.10.2 Pour les besoins de cet article 14.10 (mais soumis aux conditions de ces statuts) DEBSWANA et ses Cessionnaires Autorisés seront Cessionnaires Autorisés de CIDBI par rapport aux Droits dans le Capital (comme définis dans l'accord CIDBI) des Actions pendant la durée de détention par CIDBI et CHL et ses Cessionnaires Autorisés seront Cessionnaires Autorisés de CIDBI par rapport aux Droits du Capital de CHL (comme définis dans l'accord CIDBI) des Actions pendant la durée de détention par CIDBI.

14.10.3 Chaque Actionnaire s'engage à veiller à ce que ses Cessionnaires Autorisés qui détiennent des actions transféreront toutes les actions qu'ils détiennent à un Actionnaire dont il est un Cessionnaire Autorisé (ou un autre Cessionnaire Autorisé de cet Actionnaire) avant que ce Cessionnaire Autorisé ne cesse d'être un Cessionnaire Autorisé de cet Actionnaire le moment venu;

#### 14.11 Général

- 14.11.1 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de cession d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de cession ou cette instruction:
  - (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
  - (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales

Le Conseil peut demander des dédommagements à toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrit ci-dessous.

14.12 La cession d'actions nominatives prendra effet par une inscription faite dans le Registre sur base d'un acte de cession, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter.

Les actes de cession d'actions nominatives resteront au Bureau de Transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cessionnaire ou de son droit de céder les actions.

14.13 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle se propose d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge suffisant à sa discrétion, pourra être enregistrée en tant qu'Actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé, le ou les codétenteurs restants seront, pour les besoins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la Société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

14.14 La Société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou de tout document ayant trait au droit de propriété d'une action.

## 15. Actions partiellement libérées

15.1 Le Conseil pourra périodiquement faire auprès des Actionnaires les appels qu'il estimera utiles en relation avec les fonds non versés sur les souscriptions aux actions à eux attribuées ou détenues par eux (que ce soit pour le compte du montant de l'action ou par voie de prime). Ces appels de fonds se feront selon les modalités et conditions ainsi que de la manière indiquée périodiquement par le Conseil.

15.2 Le Conseil pourra refuser d'inscrire toute cession d'action relative à toute action dont la souscription reste non libérée.

15.3 Les détenteurs d'actions ayant fait l'objet d'appels de fonds réguliers et qui restent non libérées n'auront aucun droit de vote ni d'exercice des autres droits attachés à ces actions et le paiement des dividendes ou de tout autre bénéfice relatif à ces actions sera suspendu et la Société aura le droit de vendre ces actions ou de les acheter en trésorerie de l'Actionnaire inscrit comme tel à un prix égal au montant libéré sur ces actions.

15.4 Une telle vente ne peut être faite jusqu'à ce qu'une notification écrite d'intention de vente soit signifiée ou délivrée à l'Actionnaire concerné et qu'il ait été en défaut de paiement après cet appel quatorze jours après la notification précitée. Le produit net de cette vente sera utilisé à satisfaire l'appel et le résidu (s'il y en a) sera payé à l'Actionnaire.

15.5 Suite à une telle vente, le Conseil pourra faire procéder à l'inscription du nom de l'acheteur dans le Registre en relation avec les actions vendues et l'acheteur ne sera pas obligé de s'occuper de l'usage du prix d'achat et son droit de propriété sur les actions ne sera pas affecté par une irrégularité ou une invalidité éventuelle de la procédure relative à ladite vente.

## 16. Administrateurs et Commissaire

16.1 La Société sera administrée par un Conseil ne comprenant pas moins de trois et pas plus de vingt Administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être également des actionnaires.

16.2 Les affaires de la Société seront surveillées par un Commissaire qui n'a pas besoin d'être également Actionnaire.

16.3 Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les Administrateurs et le Commissaire seront désignés par l'Assemblée Générale.

## 17. Nomination de candidats aux postes d'Administrateur

17.1 Sous réserve des dispositions des articles 17.2 et 17.5, aussi longtemps qu'un Groupe d'Actionnaires détient au total au moins le pourcentage des Actions Ordinaires émises renseigné dans la première colonne ci-dessous, ce Groupe d'Actionnaires aura le droit de nommer le nombre de personnes renseigné dans la seconde colonne ci-dessous pour la nomination au Conseil comme Administrateur, et les personnes ainsi nommées seront nommées au Conseil par les Actionnaires conformément aux Statuts.

Pourcentage d'Actions Ordinaires émises	Nombre d'Admi- nistrateurs
au moins 5 pour cent, mais moins que 10 pour cent	un
au moins 10 pour cent, mais moins que 25 pour cent	deux
au moins 25 pour cent, mais moins que 35 pour cent	trois
au moins 35 pour cent, mais moins que 55 pour cent	quatre
au moins 55 pour cent, mais moins que 65 pour cent	cinq
au moins 65 pour cent, mais moins que 75 pour cent	six
au moins 75 pour cent, mais moins que 85 pour cent	sept
au moins 85 pour cent	huit

Excepté les dispositions des articles 17.2 et 17.5, un Groupe d'Actionnaires n'aura pas le droit de nommer une personne afin d'être nommée au Conseil aussi longtemps qu'il détient au total moins que le Pourcentage Minimum.

- 17.2 Nonobstant les dispositions de l'article 17.1:
- 17.2.1 Aussi longtemps que le Groupe de Sociétés DEBSWANA détient moins que dix pour cent (10%) des Actions émises (à condition qu'au moins un membre du Groupe de Sociétés DEBSWANA est, à ce moment, un Actionnaire), mais soit que DEBSWANA, soit un partenaire commercial du Groupe ou membres Groupe de Sociétés DEBSWANA, détiennent au total au moins la Participation Préférentielle Minimum:
- (a) le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA aura le droit de nommer deux personnes afin d'être nommées au Conseil des Administrateurs, et les personnes ainsi nommées seront nommées au Conseil par les Actionnaires conformément aux présents Statuts; et
- (b) le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA n'aura pas, en outre, le droit de nommer une personne en vertu de l'article 17.1 pour la nomination au Conseil.
- 17.2.2 Si DEBSWANA et ses Cessionnaires Autorisés ne détiennent pas d'Actions, mais que soit DEBSWANA est un Partenaire Commercial soit des membres du Groupe de Sociétés DEBSWANA détiennent au total au moins la Participation Préférentielle Minium, le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA aura le droit de nommer une personne à la nomination du Conseil des Administrateurs, et la personne ainsi nommée sera nommée au Conseil par les Actionnaires conformément aux présents Statuts.

Les Actionnaires confirment d'user de leur meilleure volonté (sauf ce qui est prévu à l'article 19.2) d'assurer que tout Administrateur nommé par le Groupe DEBSWANA en conformité avec cet article 17.2 pourra être révoqué ou remplacé par les Actionnaires conformément aux statuts.

A ces fins, DEBSWANA sera un Partenaire Commercial du Groupe aussi longtemps que le Groupe DEBSWANA vend l'intégralité de sa production annuelle de diamants au Groupe (à l'exclusion des pierres spéciales (telles que définies dans tout accord de vente existant entre DE BEERS et DEBSWANA Group (Contrat de Vente), le contrat de vente en vigueur au moment de l'adoption de ces statuts couvrant la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2005) et des diamants non vendus par le Groupe DEBSWANA, ou bien dont la vente est empêchée, au Groupe en conséquence des quotas ou de force majeure selon les dispositions du Contrat de Vente) au Groupe.

- 17.3 Chaque Actionnaire s'engage que si son Groupe d'Actionnaires cesse, pour une raison quelconque, d'avoir le droit (en application des dispositions de l'article 17) de nommer à la nomination du Conseil le nombre d'Administrateurs qui à ce moment on été nommés au Conseil par ce Groupe d'Actionnaires, il veillera immédiatement à ce que les Administrateurs qui ont ainsi été nommés et qui dépassent en nombre le nombre qu'aurait pu être nommé par ce Groupe d'Actionnaires à la nomination au Conseil tel que déterminé par les dispositions de l'article 17 démissionneront (et ne seront pas remplacés par ce Groupe d'Actionnaires).
- 17.4 Si le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA cesse pour une quelconque raison d'avoir le droit de nommer des Administrateurs, en vertu de l'article 17.2, le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA veillera immédiatement à ce que tout Administrateur qui aura été nommé au Conseil par le Groupe d'Actionnaires DEBSWANA en vertu de l'article 17.2. démissionnera (mais sans préjudice du droit de nommer des Administrateurs à la nomination du Conseil en vertu de l'article 17.1).
- 17.5 Nonobstant les dispositions des article 17.1 à 17.4, tout Actionnaire peut, à tout moment, nommer un ou plusieurs candidats supplémentaires à la nomination de la fonction d'Administrateur, sous réserve que les conditions suivantes soient remplies pour chaque candidat supplémentaire:
- 17.5.1 son nom et un résumé dans une forme qui peut être prescrite par le Conseil, seront soumis à la Société au moins douze semaines à la date à laquelle ces nominations seront approuvées par les Actionnaires; et
  - 17.5.2 le candidat est approuvé par le Conseil avant sa nomination comme Administrateur.

## 18. Election et Durée du Mandat des Administrateurs et du Commissaire

- 18.1 La durée du mandat de chaque Administrateur n'excédera pas six ans à partir de la date de sa nomination.
- 18.2 L'assemblée Générale déterminera le nombre des Administrateurs et pourra révoquer tout Administrateur avant l'expiration de son mandat, nonobstant tout accord entre la Société et cet Administrateur.
- 18.3 Les mandats des Administrateurs se termineront immédiatement après l'Assemblée Générale au cours de laquelle ils démissionnent.

- 18.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur par suite de décès, démission ou autrement, les membres restants du Conseil peuvent se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Personne n'est éligible pour combler une vacance dans le Conseil en vertu du présent article, sauf si elle est nommée conformément aux dispositions des présents Statuts.
- 18.5 Nonobstant toute vacance, les Administrateurs encore en place peuvent agir comme Conseil, mais si et aussi longtemps que le nombre des Administrateurs est réduit à un nombre inférieur à celui fixé par les présents Statuts ou en conformité avec ceux-ci, le ou les Administrateurs restants peuvent agir ensemble, aux fins de convoquer des Assemblées Générales ou pour combler ces vacances, mais pour aucune autre fin. S'il n'y a pas d'Administrateur(s) capable(s) d'agir ou résolu(s) à le faire, alors tout Actionnaire pourra convoquer de la manière prévue à l'article 31.4.4 une Assemblée Générale aux fins d'élire des Administrateurs.
- 18.6 Personne ne sera éligible à un poste d'Administrateur lors d'une Assemblée Générale, à moins qu'elle ne soit nommée conformément aux dispositions des présents Statuts.
- 18.7 Tout Administrateur pourra, simultanément avec son mandat afférent, être employé par la Société en toute autre capacité à un poste rémunéré (excepté celui de Commissaire) pour une période et aux conditions à déterminer par le Conseil.
- 18.8 Tout Administrateur peut à tout moment signifier par écrit son souhait de démissionner en le notifiant personnellement au Secrétaire, ou en le laissant au Siège Social ou encore en l'y envoyant par lettre, télex, télégramme ou message télécopié, et cette démission deviendra effective immédiatement après sa réception par le Conseil, à moins qu'une date spécifique d'entrée en vigueur ne soit indiquée.
- 18.9 Le Commissaire sera désigné chaque année pour exercer ce mandat jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle suivante (y compris tout report de celle-ci).

### 19. Nomination et Révocation des Administrateurs

- 19.1 Un Groupe d'Actionnaires peut nommer une personne au Conseil comme Administrateur en vertu de l'article 17, et peut exiger qu'un Administrateur qu'il a nommé soit démis de ses fonctions ou remplacé, en donnant un avis écrit à la Société. Les Actionnaires décideront sur une telle nomination, destitution de fonctions ou remplacement en vertu des dispositions des présents Statuts aussi vite que cela peut se faire en pratique après que l'avis en cause n'ait été délivré la Société.
- 19.2 Sauf si un Actionnaire ne s'est pas conformé à ses obligations résultant de l'article 17.3 ou l'article 17.4 (auquel cas les autres Actionnaires peuvent prendre toute action nécessaire pour destituer le/les Administrateur(s) en cause, nommés par ce Groupe d'Actionnaires de cet Actionnaire et peut sélectionner par scrutin ou d'une quelconque autre manière qu'ils peuvent déterminer. Le/les Administrateur(s) qui est/sont à être destitué(s) de sa/leur fonction), tout Administrateur nommé par un Groupe d'Actionnaires en vertu de cet article 17, peut être destitué ou remplacé seulement conformément à l'article 19.
- 19.3 Le/les Actionnaire(s) obligé(s) de veiller à la démission d'un Administrateur en application de l'article 17.3 ou de l'article 17.4 ou le/les Actionnaire(s) qui a/ont nommé un Administrateur qui doit être destitué en vertu de l'article 19.1, indemniseront la Société pour toute obligation résultant de ces destitutions.
  - 20. Disqualification des Administrateurs et du Commissaire

Le poste d'Administrateur ou de Commissaire sera ipso facto vacant:

- 20.1 Si le titulaire devient insolvable ou compose avec ses créanciers, ou s'il invoque un statut de redressement alors en vigueur en faveur de débiteurs insolvables; ou
  - 20.2 Si par notification écrite en conformité avec l'article 18.8. ci-dessus, il démissionne de son poste; ou
  - 20.3 Si la Loi lui défend d'être Administrateur ou Commissaire; ou
- 20.4 S'il cesse d'être Administrateur ou Commissaire en vertu de la Loi ou est relevé de ses fonctions en application des présents Statuts.

## 21. Intérêts des Administrateurs

- 21.1 Aucun Administrateur ne sera capable de par sa fonction de contracter avec la Société, que ce soit comme vendeur, acheteur ou autrement, ni un tel contrat ainsi que tout contrat ou accord conclu par la Société ou pour son compte et dans lequel un Administrateur serait personnellement intéressé, ne sera valide.
- 21.2 Un Administrateur concluant un tel contrat ou ayant un tel intérêt ne sera pas tenu de rendre compte à la Société des bénéfices réalisés en vertu de tel contrat ou accord, du fait que cet Administrateur détient ce mandat ou qu'une relation fiduciaire afférente est établie, pourvu que la nature de son intérêt soit révélée lors de la réunion du Conseil au cours de laquelle le contrat ou l'accord est déterminé, si cet intérêt existe alors, sinon lors de la première réunion du Conseil suivant l'acquisition de cet intérêt. Aucun Administrateur qui aura révélé un intérêt personnel en conformité avec les dispositions du présent article ne pourra voter en ce qui concerne un contrat ou accord dans lequel il est ainsi intéressé. S'il le fait, il ne sera pas tenu compte de son vote.
- 21.3 Dans la mesure permise par la Loi, un intérêt personnel affecté par le présent article ne comprendra pas un intérêt dans un contrat conclu par la Société ou pour son compte en vue de donner aux Administrateurs ou à l'un d'entre eux une sécurité par voie d'indemnisation, ainsi que dans un contrat ou une transaction avec une société dont les Administrateurs de la Société ou l'un d'entre eux sont administrateurs ou actionnaires, et dans une mesure similaire, cette prohibition peut périodiquement être suspendue ou abolie par l'Assemblée Générale.
- 21.4 Une notification écrite au Conseil qu'un Administrateur est un membre ou actionnaire d'une entreprise ou société avec laquelle un contrat est proposé d'être conclu en relation avec les affaires de la présente Société, et est à considérer comme ayant un intérêt dans les transactions subséquentes avec cette entreprise ou société, constituera une divulgation suffisante selon le présent article pour ce qui concerne ces transactions, et après cette notification générale,

il ne sera pas nécessaire de donner une notification spéciale relative à une transaction particulière avec cette entreprise ou société

21.5 Toute décision du Conseil relative à une transaction de la Société dans laquelle un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société fera l'objet d'une notification ou sera décrite (par écrit ou oralement) à la prochaine Assemblée Générale (que cette notification apparaisse ou non comme un point à l'ordre du jour de cette assemblée).

## 22. Rémunération des Administrateurs et du Commissaire

22.1 L'Assemblée Générale peut périodiquement déterminer et attribuer aux Administrateurs et au Commissaire une rémunération sous forme d'émoluments fixes ou proportionnels et/ou de tantièmes d'Administrateurs (qui seront répartis entre les Administrateurs comme ils le détermineront eux-mêmes ou, à défaut, de manière égale). Le Conseil aura le pouvoir de déterminer périodiquement, en tenant compte des tâches assumées par un Administrateur, que ce soit en sa qualité d'Administrateur ou autrement (y compris, sans limitation, la qualité ou position rémunérée évoquée à l'article 18.7), le montant de toute rémunération additionnelle qui sera payable à chaque Administrateur par voie de salaire, commission, participation aux revenus ou autrement, ainsi que le Conseil déterminera. Les Administrateurs pourront se voir rembourser toutes les dépenses de voyage, d'hôtel et autres, déboursées par eux en participant à et en revenant soit de réunions du Conseil ou de comités du Conseil, soit d'Assemblées Générales ou enfin en relation avec les activités de la Société.

22.2 Tous les émoluments et tantièmes payés selon le présent article seront comptabilisés dans les livres au titre des dépenses générales.

## 23. Responsables

23.1 Le Conseil désignera l'un des Administrateurs comme Président et il pourra, à sa discrétion, désigner un ou plusieurs Administrateurs comme Vice-Président (ou deux ou plusieurs Vice-Présidents) de la Société avec les pouvoirs à eux délégués par le Conseil. Le Conseil désignera également un Secrétaire pour assumer les tâches attachées à ces fonctions selon les présents Statuts ou déléguées au Secrétaire par le Conseil. Le Conseil peut aussi nommer un Trésorier et des directeurs ou autres responsables et agents de la Société comme il le jugera approprié ou nécessaire, qui n'auront pas besoin d'être Administrateurs de la Société et qui auront les pouvoirs pouvant leur être délégués par le Conseil. Plusieurs fonctions peuvent être détenues par une même personne. Tous ces responsables détiendront leurs fonctions aussi longtemps que le Conseil le voudra.

23.2 Lorsque les responsables devront être des Administrateurs, ils seront élus par le Conseil et ils détiendront leurs fonctions respectivement pour la durée spécifiée par le Conseil jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, à moins qu'ils ne soient rappelés plus tôt par le Conseil, conformément aux procédures déterminées par le Conseil.

### 24. Procédure du Conseil

24.1 Le Président, s'il est présent, présidera toutes les réunions du Conseil et aura tous autres pouvoirs ou fonctions qui pourront lui être confiés périodiquement par le Conseil. Si aucun Président ou Vice-Président n'a été élu ou si aucun Président ni Vice-Président n'est présent à une réunion cinq minutes après l'heure prévue pour la tenue de la réunion, les Administrateurs présents peuvent choisir l'un des leurs pour présider la réunion.

24.2 Pour le cas où il y aurait plus d'un Vice-Président, le droit de présider une réunion du Conseil ou de l'Assemblée Générale en l'absence du Président sera déterminé entre les Vice-Présidents présents (si plus d'un est présent) par voie d'ancienneté de nomination ou autrement selon décision du Conseil.

24.3 Sous réserve de l'article 24.6, chaque Administrateur recevra pour chaque réunion du Conseil une notification écrite au moins dix (10) Jours Ouvrables à l'avance, à moins qu'il n'y ait des circonstances exceptionnelles ou qu'au moins un Administrateur nommé par chaque Groupe d'Actionnaires qui détient au moins le Pourcentage Minimum approuve une période de notification plus courte.

24.4 Toute notification contient un ordre du jour renseignant de manière suffisamment détaillée, les points qui seront discutés à la réunion ensemble avec des photocopies de tout document en cause qui sera discuté à la réunion. Si un point n'est pas suffisamment détaillé, le Conseil ne décide pas sur le point, sauf si au moins un Administrateur nommé par chaque Groupe d'Actionnaires qui détient au moins le Pourcentage Minimum y consente par écrit.

24.5 A moins que chaque Groupe d'Actionnaires qui détient au moins le Pourcentage Minimum en décide autrement, les réunions du Conseil se tiennent au moins quatre (4) fois par an, dont au moins deux (2) se tiennent au Luxembourg. En plus chaque Administrateur a le droit de demander à la Société de convoquer une réunion du Conseil en donnant une notice écrite au secrétaire ou au Président auquel cas la Société doit veiller à ce qu'une réunion soit convoquée sur le champ et qu'un avis de convocation soit donné à tous les Administrateurs conformément aux dispositions de l'article 24. Tout Administrateur peut renoncer à un avis de convocation à une réunion tant pour le futur que rétroactivement.

24.6 Les Administrateurs peuvent se réunir pour expédier les affaires, ajourner leur réunion et autrement les réglementer comme ils l'entendent, à condition qu'il y ait toujours un minimum d'un Administrateur (ou son mandataire) nommé par chaque Groupe d'Actionnaires qui a le droit de nommer des Administrateurs en vertu de l'article 17.1 (quand un Administrateur nommé par tel Groupe d'Actionnaires est en fonction). Si le quorum énoncé à l'article 24.5 n'est pas présent dans les trente (30) minutes après l'heure prévue pour la tenue de la réunion (pour laquelle un avis de convocation a été donnée conformément à l'article 24.3) ou si pendant la réunion le quorum n'est plus présent, la réunion est ajournée à la même heure et endroit cinq (5) Jours Ouvrables après la date initiale et à cette réunion ajournée deux (2) Administrateurs (ou leur mandataire) présents constituent un quorum. Un avis de convocation sera donné à chaque Administrateur au moins trois (3) Jours Ouvrables de la réunion ajournée (à moins qu'il n'y ait de circonstances exceptionnelles) ou à moins qu'il ait été convenu d'une période de notification plus courte et tout avis de convocation sera donné de la même manière, et énoncera le même ordre du jour que pour la réunion initiale. Les limites prévues à l'article 24.6 ne s'appliqueront pas en cas de circonstances exceptionnelles ou quand au moins un Administrateur nom-

mé par chaque Groupe d'Actionnaires (quand un Administrateur nommé par tel Groupe d'Actionnaires est en fonction) qui détient au moins le pourcentage minimum ne donne son accord.

- 24.7 Un Administrateur peut participer par téléphone ou tout autre moyen de communication à une réunion du Conseil, à condition que les Administrateurs soient en mesure de s'entendre les uns les autres, et une telle participation constituera une présence personnelle à une réunion.
- 24.8 Un Administrateur peut donner pouvoir à un autre Administrateur pour assister à une réunion du Conseil. Ce pouvoir peut être donné par écrit mais peut consister en un e-mail, télégramme, ou message télécopié.
- 24.9 Les résolutions ou autres lignes de conduite adoptées par le Conseil le seront à la simple majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du Président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante ni de seconde voix.
- 24.10 Un Administrateur ne pourra être retenu pour le calcul d'un quorum ni voter sur des résolutions du Conseil se rapportant à sa propre nomination à une fonction ou à une autre position rémunérée par la Société ou qui définit ou modifie les conditions de cette nomination.
- 24.11 Toute action devant ou pouvant être prise lors d'une réunion du Conseil peut être prise sans réunion si une résolution consignant cette action est signée par tous les Administrateurs. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou des copies multiples d'une résolution unique sous forme de lettre, e-mail télégramme ou message télécopié, et seront consignées avec les procès-verbaux du Conseil.
- 24.12 Tous actes faits soit à une réunion du Conseil soit d'un comité du Conseil désigné suivant les dispositions de l'article 27, ou par toute personne agissant comme Administrateur, même s'il était découvert après qu'il y avait une irrégularité dans la nomination de cet Administrateur ou de la personne agissant comme décrit ci-dessus ou qu'ils ou que l'un d'entre eux étaient incapables, seront aussi valides que si chacune de ces personnes avaient été nommées valablement et étaient habilitées à être Administrateur.

#### 25. Résolutions du Conseil

- 25.1 Les résolutions ou autres actions décidées par le Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion.
  - 25.2 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par un Administrateur ou par le Secrétaire.

## 26. Pouvoirs du Conseil

Le Conseil aura les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles dans l'intérêt de la Société, excepté ceux réservés expressément à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents statuts.

## 27. Délégation du Conseil

- 27.1 Le Conseil peut ponctuellement déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs, à l'exception de celui de déterminer la politique et la stratégie de la Société, à un ou plusieurs comités exécutifs ou autres composés ou non de ses propres membres, ainsi qu'à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui n'ont pas nécessairement besoin d'être Actionnaires et il peut donner à ces comités, Administrateurs ou autres agents le pouvoir de substitution. Le Conseil détermine les pouvoirs et la rémunération spéciale attachés à cette délégation de pouvoirs.
- 27.2 En cas de délégation des pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués, le consentement préalable de l'Assemblée Générale est requis.
- 27.3 Le Conseil peut également confier des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs fondés de pouvoirs ou agents de son choix.
- 27.4 La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été conférés conformément à l'article 27.3 en relation avec l'exercice de tels pouvoirs spéciaux.

### 28. Sceau

- 28.1 La Société peut avoir un ou plusieurs sceaux portant chacun sur son côté face le nom de la Société. Le Conseil veillera à ce que chaque sceau soit conservé en lieu sûr. Le sceau ne pourra être apposé:
- 28.1.1 qu'en présence de deux personnes autorisées à ces fins par le Conseil, qui ajouteront leurs signatures à côté de l'impression du sceau et, à moins de décision spécifique différente du Conseil; ou
- 28.1.2 en présence du Secrétaire qui ajoutera sa signature à côté de l'impression du sceau en vue d'authentifier tout document devant l'être par lui et toute pièce que le Conseil aura spécifiquement approuvé au préalable.
  - 28.2 La Société aura le pouvoir d'exécuter tout acte et d'authentifier tout document sans faire usage du sceau.

## 29. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectuées ou accomplies pour compte de la Société.

## 30. Assemblée Générale Extraordinaire

Sera appelée Assemblée Générale Extraordinaire une Assemblée Générale convoquée pour modifier les présents Statuts ou pour accomplir tout ce que lesdits Statuts requièrent d'être effectué à une Assemblée Générale Extraordinaire, ou enfin pour accomplir toute action qui, en vertu de la Loi, ne peut être effectuée qu'en observant les mêmes conditions de convocations, de quorum et de majorité qu'une assemblée convoquée pour modifier les Statuts, ou pour autoriser ou ratifier toute affaire de ce genre.

## 31. Convocation des Assemblées Générales

- 31.1 Une Assemblée Générale sera tenue au siège social le deuxième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à l'Assemblée. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.
  - 31.2 Une Assemblée Générale ne peut être tenue:
  - 31.2.1 que si elle a été convoquée par avis décrit à l'article 31.5;

ou

- 31.2.2 que si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à un endroit donné et reconnaissent n'avoir pas d'objection quant à l'ordre du jour soumis à leur examen, alors l'assemblée peut se tenir sans avis de convocation.
- 31.3 Toute action requise ou permise de la part des Actionnaires en Assemblée Générale peut être exécutée sans assemblée si une résolution consignant cette action est signée par tous les Actionnaires.
  - 31.4 Une Assemblée Générale sera convoquée par avis établi par:
- 31.4.1 le Conseil, chaque fois qu'il juge une telle assemblée nécessaire, auquel cas l'ordre du jour de cette assemblée indiqué dans l'avis de convocation sera celui approuvé par le Conseil; ou
- 31.4.2 le Conseil, après dépôt au Siège Social durant un Jour Ouvrable d'une requête écrite décrivant l'ordre du jour et signée par des actionnaires produisant la preuve satisfaisante pour le Conseil qu'ils détiennent des actions représentant au moins un cinquième du capital émis de la Société, auquel cas l'assemblée devra être tenue dans le mois du dépôt de cette requête et l'ordre du jour de cette assemblée tel que décrit dans l'avis de convocation sera celui spécifié dans ladite requête; ou
- 31.4.3 le Commissaire, chaque fois qu'il juge une telle assemblée nécessaire, auquel cas l'ordre du jour de cette assemblée tel que décrit dans l'avis de convocation sera celui approuvé par le Commissaire; ou
- 31.4.5 tout Actionnaire, dans les circonstances spécifiées à l'article 18.5, lorsque l'ordre du jour de cette assemblée tel que décrit dans l'avis de convocation ne comportera que l'examen de la nomination de certains Administrateurs spécifiés dans cet ordre du jour.
- 31.5 Les avis de convocation aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour de ladite assemblée. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire indiquera également, lorsqu'il conviendra, les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, reproduira le texte des changements qui affecteront l'objet ou la forme de la Société. En outre, ces avis sont envoyés comme prévu ci-après par la poste ou autrement à tous les Actionnaires nominatifs au moins sept jours avant la date de l'assemblée, la date de l'envoi et celle de l'assemblée étant décomptées. Le défaut accidentel de donner avis d'une Assemblée Générale ou la non-réception d'un avis de convocation à une Assemblée Générale par une personne habilitée à recevoir cet avis n'invalidera pas le déroulement de cette assemblée.
- 31.6 Sous réserve des droits attachés à une quelconque catégorie d'actions par les dispositions des présents Statuts, tous les actionnaires sont habilités à assister à toutes les Assemblées Générales et à y prendre la parole; le Conseil prescrira les conditions à remplir par les actionnaires pour assister et voter à une Assemblée Générale, y compris (sans limiter ce qui précède) la date de référence pour déterminer les Actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation et à voter à une Assemblée Générale, ainsi que les conditions à remplir par les détenteurs d'actions au porteur pour assister et participer à des Assemblées Générales. Les conditions prescrites en général pourront être consultées au Siège Social, et les conditions concernant une assemblée particulière seront spécifiées dans l'avis de convocation relatif à cette assemblée.

### 32. Procédure lors des Assemblés Générales

- 32.1 Trois ou plusieurs responsables surveilleront la procédure de déroulement de toute assemblée, à savoir le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et un ou plusieurs scrutateurs.
- 32.2 Le Président du Conseil ou, à défaut, le plus âgé des Vice-Présidents présents, présidera chaque Assemblée Générale, ou si à une Assemblée Générale ni le Président ni un Vice-Président ne sont présents quinze minutes après l'heure prévue pour tenir cette assemblée, les Administrateurs présents en personne choisiront un des leurs comme président, et si aucun Administrateur n'est présent ou si tous les Administrateurs présents refusent d'assumer la présidence, alors les personnes présentes et ayant le droit de voter choisiront un des leurs ou une autre personne comme président.
- 32.3 Le Secrétaire de la Société agira comme secrétaire de l'assemblée, ou si lors d'une Assemblée Générale le Secrétaire de la Société n'est pas présent dans les quinze minutes après l'heure prévue pour la tenue de cette assemblée, le président de l'assemblée désignera un Administrateur comme secrétaire de l'assemblée et si aucun Administrateur n'est présent, ou si tous les Administrateurs présents refusent de remplir cette tâche, les personnes présentes et habilitées à voter choisiront l'un des leurs ou une autre personne comme secrétaire.
- 32.4 Le président de l'assemblée désignera le Commissaire ou le Réviseur Indépendant comme scrutateur, ou si lors d'une Assemblée Générale une de ces personnes n'est pas présente dans les quinze minutes après l'heure prévue pour la tenue de cette assemblée, le président de l'assemblée désignera un Administrateur ou une autre personne présente comme scrutateur.
- 32.5 L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera celui reproduit dans les avis de convocation pour l'assemblée et aucun sujet non reproduit dans cet ordre du jour ne peut être porté devant ou pris en considération par l'Assemblée Générale, y compris la révocation et la nomination des Administrateurs et du Commissaire.
- 32.6 Tout Actionnaire peut désigner par écrit un mandataire, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, pour le représenter à une Assemblée Générale. Toute société actionnaire peut émettre un pouvoir signé par un responsable dûment autorisé, ou peut autoriser par écrit une personne de son choix pour agir comme son représentant à une Assemblée Générale, sous réserve de produire à la Société telle preuve de pouvoir que le Conseil pourra exiger. Le document désignant un mandataire et le pouvoir écrit d'un représentant, ensemble avec la preuve de la capacité de la personne ayant signé la procuration ou le mandat (sauf dans le cas d'une procuration signée par l'Actionnaire) seront déposés au Siège Social ou à un Bureau de Transfert deux jours francs avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale ou de l'assemblée ajournée (le cas échéant) lors de laquelle la personne mentionnée dans ledit document se propose de voter, mais aucun document désignant un mandataire ne sera valide après l'expiration d'un délai de douze mois à partir de la date de sa rédaction.

- 32.7 Le quorum pour une assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire sera d'au moins un membre de chacune des Groupes d'Actionnaires Fondateurs et de chacune des autres Groupes d'Actionnaires qui détient au moins le Pourcentage Minimum présent en personne, par mandataire ou par représentant. Le quorum pour une assemblée générale extraordinaire sera des Actionnaires représentant au moins la moitié des Actions Ordinaires émises et en circulation de la Société et comprendra au moins un membre de chacun des Groupes d'Actionnaires Fondateurs et de chacun des Groupes d'Actionnaires qui détient au moins le Pourcentage Minimum, dans chacun des cas présents en personne, par mandataire ou par représentant.
- 32.7.1 Si le quorum pour une assemblée générale n'est pas présent endéans les trente (30) minutes du moment où l'assemblée générale aurait dû commencer, ou si pendant l'assemblée le quorum n'est plus présent, l'assemblée sera ajournée à la même heure et au même lieu cinq (5) Jours Ouvrables après la date originaire, et à l'assemblée ajournée deux (2) Actionnaires présents en personne ou par représentant dûment autorisé ou mandataires, constitueront le quorum. Avis de l'assemblée ajournée sera donné à chacun des Actionnaires au moins trois (3) Jours Ouvrables avant telle assemblée ajournée.
- 32.7.2 Si une assemblée générale extraordinaire est convoquée et le quorum n'est pas présent, une deuxième assemblée sera convoquée de la manière requise par la Loi et à cette assemblée ajournée quelconque deux (2) Actionnaires présents, en personne ou par représentant dûment autorisé ou mandataire) constitueront le quorum.
- 32.7.3 Si lors d'une quelconque deuxième Assemblée Générale Extraordinaire convoquée conformément aux dispositions de l'article 32.7.2, un quorum n'est pas présent, une troisième assemblée pourra être convoquée de la manière requise par la Loi et à telle assemblée ajournée, un quelconque Actionnaire présent, en personne ou par un représentant dûment autorisé ou mandataire, sera le quorum.
- 32.8 Sous réserve de restrictions de vote attachées par les présents Statuts à une classe d'Actions, chaque Actionnaire habilité à assister à une Assemblée Générale Extraordinaire aura droit à une voix par action qu'il détient.
- 32.9 Lors de toute Assemblée Générale autre qu'une Assemblée Générale Extraordinaire, toute décision sur une question proposée à l'examen des Actionnaires nécessitera une simple majorité des votes émis. Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (y compris une seconde assemblée convoquée suite à une Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle le quorum n'aura pas été atteint), toute décision sur une question proposée à l'examen des actionnaires nécessitera une majorité des deux tiers des voix émises par les Actionnaires présents ou représentés. Les abstentions ne seront pas considérées comme des votes émis.
- 32.10 A tout moment avant la clôture d'une Assemblée Générale, le Conseil pourra proroger l'assemblée à quatre semaines et il devra le faire s'il en est prié par des actionnaires détenant des actions représentant au moins un cinquième du capital émis en circulation. Une prorogation annulera toute décision prise. Lors de l'Assemblée Générale prorogée, le Conseil pourra refuser toute requête pour une deuxième prorogation en vertu du présent article

## 33. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 34. Comptes et Etats Financiers

- 34.1 Le Conseil veillera à ce que des comptes fidèles soient tenus des sommes reçues et dépensées par la Société, et des affaires pour lesquelles la réception et l'envoi des fonds a lieu, ainsi que tous avoirs et engagements de la Société. Les livres comptables seront tenus au Siège Social ou à tout autre endroit jugé approprié par le Conseil.
- 34.2 Pour chaque exercice social, le Conseil préparera un rapport contenant les états financiers («Etats Financiers») et incluant un état consolidé de la position financière ainsi qu'un état consolidé des revenus contenant un résumé des avoirs et des engagements de la Société et de ses filiales, complété jusqu'à la fin du dernier exercice social antérieur et, en relation avec les exercices sociaux se terminant avant le 31 décembre 2007 et auquel sera annexé ou attaché un rapport du Réviseur Indépendant et du Commissaire, ainsi que les documents contenant les autres informations financières et les détails requis par la Loi.

## 35. Adoption des Etats Financiers

- 35.1 Au moins vingt et un jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, chaque Actionnaire pourra obtenir, auprès du Siège Social, une copie des Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et examiner tous les documents que la Loi permet d'examiner.
- 35.2 Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice social précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.
- 35.3 Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents Statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

## 36. Affectation des résultats

- 36.1 Les bénéfices audités non consolidés en relation avec un exercice social, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, des charges et amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société.
- 36.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent du capital émis.
- 36.3 L'assemblée générale déterminera la proportion du bénéfice net, (y compris tous soldes reportés) sur base de la proposition soumise par le Conseil. Telle proposition pourra également inclure une distribution de dividendes aux

détenteurs d'Actions, la création ou le maintien de réserves et la détermination du solde à reporter. Sans préjudice des dispositions des présents Statuts, aucun dividende ne sera payable s'il n'a pas été déclaré par les actionnaires en Assemblée Générale.

#### 37. Dividendes

- 37.1 Sous réserve des dispositions de l'article 36.3 et sauf si autrement stipulé dans les présents Statuts, l'Assemblée Générale peut, sur recommandation des Administrateurs, déclarer un dividende à payer aux Actionnaires sur les montants légalement disponibles à ces fins. De tels dividendes seront payés aux Actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts, à concurrence des montants et en proportion du montant libéré sur leurs actions durant la portion de période en rapport avec laquelle ce dividende est payé ou effectué, mais en excluant tout montant payé par anticipation d'appels de fonds. Ces dividendes seront soumis aux conditions à prescrire par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil ou, à défaut, par le Conseil même. Les dividendes peuvent être payés soit en espèces ou en nature, soit en actions entièrement libérées ou en droits de souscription ou enfin par combinaison de ces possibilités.
- 37.2 L'Assemblée Générale ne pourra déclarer de dividende plus élevé que celui recommandé par le Conseil, mais l'Assemblée Générale peut déclarer un dividende moins élevé. Sauf si autrement stipulé dans les présents Statuts, aucun dividende ne produira d'intérêt à charge de la Société. Un dividende peut être payé selon les conditions prescrites par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil.
- 37.3 La Société peut retenir les dividendes payables sur des actions nominatives en rapport avec lesquelles une personne est, conformément aux dispositions décrites ci-dessus relativement à la transmission des actions nominatives, habilitée à devenir un Actionnaire à la date retenue pour déterminer les Actionnaires habilités à recevoir ces dividendes ou qu'une personne est selon ces dispositions habilitée à céder à cette date, jusqu'à ce que cette personne soit devenue un Actionnaire par rapport à ces actions ou ait cédé celles-ci.
- 37.4 Sauf disposition contraire des présents Statuts, le paiement d'acomptes sur dividendes peut être autorisé par le Conseil en accord avec les dispositions de la Loi applicable au moment où ce paiement est effectué.
- 37.5 Les dividendes payables en espèces seront déclarés en devise des Etats-Unis, La déclaration de dividende peut toutefois prévoir que tout Actionnaire résidant dans une juridiction particulière ou qui est payé par un agent payeur se verra payer son dividende dans la ou les devises stipulées dans cette déclaration. La déclaration peut également stipuler la date à laquelle la devise des Etats-Unis sera convertie dans cette ou ces autres devises, à condition que cette date de conversion de devise ne se situe pas moins de vingt et un jours avant la date de déclaration du dividende et pas plus tard que la date de paiement.
- 37.6 A moins d'instructions contraires, les dividendes concernant des actions nominatives peuvent être payés par chèque ou mandat envoyé par la poste à l'adresse de l'Actionnaire ou de la personne habilitée suivant les indications du Registre, ou en cas de titulaires indivis à la personne indiquée la première dans le Registre en relation avec cette détention indivise. Le chèque ou mandat sera rendu payable à l'ordre de la personne à laquelle il est adressé.
- 37.7 Sous réserve de ce qui est dit ci-dessus et d'autres dispositions des Statuts, les dividendes seront payés de la manière et au moment déterminés par le Conseil.
- 37.8 Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, le Conseil pourra fixer toute date comme date de référence pour le dividende et cette date de référence peut se situer à tout moment après la publication par le Conseil d'une recommandation en vue de la déclaration d'un dividende.

## 38. Réserves

En plus des réserves requises par la Loi et par les présents Statuts, le Conseil pourra créer telles réserves de temps en temps qu'il jugera utile.

## 39. Réviseur Indépendant

- 39.1 A chaque Assemblée Générale annuelle, un ou des Réviseurs Indépendants seront nommés pour exercer ces fonctions jusqu'à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Annuelle (y compris tout ajournement de celle-ci).
- 39.2 Un Administrateur ou responsable de la Société ou une personne partenaire ou employée d'un Administrateur ou responsable de la Société, n'aura pas la capacité d'être nommé Réviseur Indépendant.
- 39.3 Le Conseil peut pourvoir à toute vacance fortuite des fonctions de Réviseur Indépendant, mais pendant la durée de cette vacance, le (ou les) Réviseur(s) Indépendant(s) survivant(s) ou restant(s) pourront agir.
  - 39.4 La rémunération des Réviseurs Indépendants est fixée par le Conseil.
- 39.5 Les Réviseurs Indépendants feront aux actionnaires un rapport qui fera partie des Etats Financiers présentés devant l'Assemblée Générale Annuelle durant l'exercice de leurs fonctions.

## 40. Notifications

- 40.1 Tout avis ou document émis par la Société pourra être en langue anglaise et pourra être communiqué par la Société ou délivré à tout Actionnaire détenant des actions nominatives soit en mains propres soit par la poste dans une lettre, enveloppe ou bande prépayée adressée à cet Actionnaire à son adresse inscrite.
- 40.2 Toute notification à des personnes détentrices indivis d'actions nominatives sera donnée à celle de ces personnes qui est désignée la première sur le Registre, et une telle notification sera suffisante à l'égard de tous les détenteurs indivis de ces actions.
- 40.3 Toute notification envoyée par la poste sera considérée comme ayant été communiquée au moment où la lettre, enveloppe ou bande la contenant est postée, et pour prouver cette communication, il suffira de prouver que la lettre, enveloppe ou bande contenant la notification a été munie d'une adresse correcte et remise au bureau de poste. Un certificat écrit signé par un Administrateur, le Secrétaire ou un autre responsable de la Société attestant que la lettre, enveloppe ou bande contenant ladite notification a été ainsi adressée ou postée en constituera une preuve décisive.
- 40.4 Toute personne qui, par voie légale ou par cession ou par d'autres moyens quelconques, deviendra titulaire de droits sur des actions nominatives sera liée par toute notification concernant ces actions et qui, avant que ses nom et

adresse n'aient été inscrits sur le Registre, aura été donnée à ou aux personnes desquelles dérivent ses droits sur ces actions.

40.5 Toute notification ou document délivré ou envoyé par la poste ou laissé à l'adresse inscrite de tout Actionnaire détenant des actions nominatives en vertu des présents Statuts sera, nonobstant le fait que cet Actionnaire soit alors décédé et que la Société se soit ou non vu signifier ce décès, considérée comme ayant été valablement communiquée en ce qui concerne ces actions nominatives, qu'elles soient détenues par cet Actionnaire seul ou en indivision avec d'autres personnes, et ce, jusqu'à ce qu'une autre personne soit inscrite à sa place comme leur unique détenteur ou leurs détenteurs indivis. De même, cette communication sera, à toutes fins des présents statuts, considérée comme une communication valable de cette notification ou document aux héritiers, exécuteurs ou Administrateurs, ainsi qu'à toute personne ayant un intérêt indivis avec lui par rapport à ces actions.

### 41. Indemnisation et Responsabilité

- 41.1 Sous réserve des dispositions de l'article 41.3., chaque Administrateur, Secrétaire et autre responsable, préposé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le Conseil aura le devoir de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un tel Administrateur, Secrétaire, responsable, préposé ou agent pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat conclu ou d'un acte privé ou notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, Secrétaire, responsable, préposé ou agent, en relation avec tous actions ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 41.3.1) qui ne sont pas couronnés de succès ou qui font l'objet d'une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller juridique indépendant de la Société soit d'avis que, si le procès était allé à son terme, l'Administrateur, Secrétaire, responsable, préposé ou agent, n'aurait pas été responsable en relation avec une matière énumérée à l'article 41.3.1 dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il aurait agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société, il aurait été Administrateur ou responsable d'une autre société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière dans l'exercice de ses fonctions y compris pour les dépenses de voyage.
- 41.2 Sous réserve des dispositions de l'article 41.3, aucun Administrateur, Secrétaire, responsable, préposé ou agent de la Société ne sera pas tenu pour responsable des actes, quittances, négligences ou manquements d'un autre Administrateur, Secrétaire, responsable, préposé ou agent ou d'avoir participé à une quittance ou autre acte de conformité ou encore d'une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil pour la Société, ou l'insuffisance ou la faiblesse d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des fonds, des titres ou effets seront déposés, ou d'une perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou une inadvertance de sa part, ou enfin de toute autre perte, dommage ou infortune quelconque qui se produiront dans l'exercice de ces fonctions ou en relation avec elles.
- 41.3 Un Administrateur sera tenu pour responsable et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages
- 41.3.1 envers la Société, s'il est finalement jugé dans un procès qu'ils sont survenus à cause de sa négligence grave, de préméditation, de manquement à ses devoirs; ou
- 41.3.2 dans la limite prévue par la Loi, mais pas plus, envers la Société ou des tierces personnes, s'il est finalement jugé dans un procès qu'ils ont résulté d'une violation des dispositions de la Loi ou des présent Statuts, à moins que l'Administrateur n'ait pas participé à cette infraction, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique l'infraction à la prochaine Assemblée Générale.
- 41.4 Si une partie des articles 43.1. ou 43.3.2. était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, ils resteront néanmoins valables et exécutoires dans la mesure où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

## 42. Procédures d'Urgence

- 42.1 Le Conseil aura le pouvoir et l'autorité de prendre les dispositions qu'il considérera nécessaires ou opportunes pour la préservation et la protection de l'entreprise, des biens et des avoirs de la Société et des intérêts de ses actionnaires contre toute perte ou tout préjudice résultant de circonstances critiques, guerres, révolutions, expropriation, confiscation ou autres événements, restrictions ou désastres naturels internationaux ou nationaux actuels ou menaçants qui affecteraient ou seraient susceptibles d'affecter cette entreprise, ses biens, avoirs ou intérêts, indépendamment d'un avantage social et ni la Société, ni un actionnaire ou créancier de la Société n'aura aucune réclamation à émettre à l'égard du Conseil ou de la Société pour écarter ces dispositions ou les déclarer nulles, à moins qu'il ne puisse être prouvé:
  - 42.1.1 que ces dispositions ne tiennent pas compte des intérêts des Actionnaires actuels de la Société; ou
- 42.1.2 que ces dispositions ne tiennent pas compte des réclamations de tous les créanciers et de toutes personnes ayant à ce moment des revendications de bonne foi contre la Société.
- 42.2 Sans limiter la portée générale de l'article 42.1., toute disposition que le Conseil édicte suivant cet article peut prendre la forme d'une disposition ou d'un accord (établi éventuellement selon une loi autre que la loi luxembourgeoise) pour transférer la propriété ou le droit de propriété de tout ou partie des avoirs de la Société (y compris toute forme de biens, droits et revendications) à un ou plusieurs fiduciaires, agents ou trustees qui peuvent être des personnes ou société domiciliées ou résidant en dehors du Luxembourg, aux fins de détenir ces avoirs comme fiduciaire, agent ou trustee de la Société, indépendamment de tout avantage, selon les modalités et les conditions que le Conseil considérera comme appropriées.
- 42.3 En observant les conditions prévues à l'article 42.4., le Siège Social sera transféré automatiquement, sans qu'il y ait besoin de consentements ou d'approbations complémentaires, à l'endroit en dehors du Luxembourg considéré comme opportun par le Conseil lorsque les conditions précitées auront été remplies, et la nationalité de la Société sera modifiée en conséquence.
  - 42.4 Les conditions pour changer le Siège Social et la nationalité de la Société suivant l'article 42.3 sont les suivantes:

- 42.4.1 qu'une urgence internationale ou nationale, une guerre, révolution, expropriation, confiscation ou autres, restrictions ou désastres naturels se sont produits ou sont imminents, qui affecteraient ou seraient susceptibles d'affecter l'actif, les biens ou les avoirs de la Société ou bien les intérêts de ses actionnaires. Le Conseil fera une déclaration à cet effet (qui inclura l'indication du nouveau siège social projeté pour la Société).
  - 42.4.2 Après le transfert du Siège Social conformément à l'article 42.3. le Conseil:
- (a) modifiera les Statuts de manière à refléter le transfert du Siège Social et pourra faire toutes autres adaptations aux statuts qui seront nécessaires pour les rendre conformes avec les exigences de la législation du pays où le Siège Social aura été réinstallé; et
- (b) notifiera sa déclaration aux Actionnaires et prendra les mesures utiles pour la porter à l'attention des tiers intéressés.

## 43. Loi applicable

Tout ce qui n'est pas prévu par ces Statuts sera régi en accord avec la Loi.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

### Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, prequalifiée, quatre millions cinq cent mille actions	4.500.000
2. CENTRAL INVESTMENTS DBI, préqualifiée, quatre millions cinq cent mille actions	4.500.000
3. DEBSWANA INVESTMENTS, préqualifiée, un million d'actions	1.000.000
Total: dix millions d'actions	10.000.000

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées de la manière suivante:

- 1) par ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG, prénommée, par un apport en nature consistant en 45.000.000 d'actions A d'une valeur nominale de US\$ 2,- chacune dans la société DE BEERS, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de US\$ 254.263.880,- représenté par 100.000.000 actions A de US\$ 2,- chacune, 10.000.000 actions B shares de US\$ 2,- chacune et 17.131.940 actions préférentielles de US\$ 2,- chacune, ces actions contribuées correspondant à 35,40 % du capital social de ladite société.
- 2) par CENTRAL INVESTMENTS DBI, prénommée, par un apport en nature consistant en 45.000.000 d'actions A d'une valeur nominale de US\$ 2,- chacune dans la société DE BEERS, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de US\$ 254.263.880,- représenté par 100.000.000 actions A de US\$ 2,- chacune, 10.000.000 actions B shares de US\$ 2,- chacune et 17.131.940 actions préférentielles de US\$ 2,- chacune, ces actions contribuées correspondant à 35,40 % du capital social de ladite société.
- 3) par DEBSWANA INVESTMENTS, prénommée, par un apport en nature consistant en 10.000.000 d'actions A d'une valeur nominale de US\$ 2,- chacune dans la société DE BEERS, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de US\$ 254.263.880,- représenté par 100.000.000 actions A de US\$ 2,- chacune, 10.000.000 actions B shares de US\$ 2,- chacune et 17.131.940 actions préférentielles de US\$ 2,- chacune, ces actions contribuées correspondant à 7,86 % du capital social de ladite société.

La valeur de cet apport en nature qui s'élève à US\$ 131.510.467 est affectée pour US\$ 20.000.000,- au capital social de la Société et pour US\$ 111.510.467 au compte de prime d'émission.

En conformité avec l'articles 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature en question a été dressé en date du 28 janvier 2002 par TEMPLE AUDIT S.C., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

### Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above:

- the contribution is at least equal to the number and value of:

10,000,000 Class A Shares at USD 2.- at an aggregate premium of USD 111,510,467.-

- we have no further comment to make on the value of the contribution.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

## Evaluation

Pour les besoins le présent apport en nature est évalué à cent cinquante-trois millions vingt-cinq mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 153.025.909,94).

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de onze mille huit cents (11.800,-) euros.

#### Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à neuf.
- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.
- 3) Les mandats des administrateurs et du commissaire se termineront lors de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Nicholas F. Oppenheimer, Director of Companies demeurant en Afrique du Sud,
- b) Monsieur Jonathan M.E. Oppenheimer, Director of Companies demeurant en Afrique du Sud,
- c) Monsieur Clifford T. Elphick, Director of Companies demeurant en Afrique du Sud,
- d) Sir Chips Keswick, Director of Companies demeurant à Londres,
- e) Monsieur Louis G. Nchindo, Director of Companies demeurant au Botswana,
- d) Monsieur Anthony J. Trahar, Director of Companies demeurant en Afrique du Sud,
- e) Monsieur Anthony Lea, Director of Companies demeurant à Londres,
- f) Monsieur Graham M. Holford, Director of Companies demeurant à Londres, et
- g) Monsieur Peter Whitcutt, Director of Companies demeurant à Londres.
- 5) Est appelé aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, une société avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

6) Le siège de la société est fixé au, 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I, L-2241 Luxembourg.

### Droit d'Apport

Etant donné que le présent apport en nature consiste soixante-dix-huit virgule soixante-six pourcent (78,66%) du capital de la société DE BEERS, constituée dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Georgala, A. Smith, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2002, vol. 133S, fol. 80, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

A. Schwachtgen.

(14735/230/2299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 26.952.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 22 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 2.000.000,- est converti en EUR 49.578,70 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 22 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 49.578,70 à un montant de EUR 50.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 421,30 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 50.000,-, représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour PARKER HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14811/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

# SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.868.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14695/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.868.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14702/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# MDI MARKETING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.680.

Le siège social de la société, établi à L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean, a été dénoncé avec effet au 11 février 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 61, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14688/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# PanEuroLife, SOCIETE PAN EUROPEENNE D'ASSURANCE-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 34.402.

Changement de siège social

Par décision du Conseil d'Administration de PanEuroLife du 27 novembre 2001, le siège social de la société est transféré avec effet au 25 février 2002.

Nouvelle adresse du siège social

14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Adresse postale

B.P. 2408 L-1024 Luxembourg

Les numéros de téléphone et de fax, ainsi que les adresses Internet et E-mail sont inchangés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2002.

Adam Uszpolewicz / Richard Headley

Administrateur-Directeur Général / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14707/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# **EVLI SECURITIES PLC, LUXEMBOURG BRANCH.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 82.970.

\_

Suivant un extrait du registre de commerce de FIN-Helsinki, le nom de la société a été changé en EVLI BANK PLC, Luxembourg Branch, en date du 30 août 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 66, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14690/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 46.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour DRAGOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14698/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# DEL MONTE INTERNATIONALE S.A. nouvelle CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.468.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour DEL MONTE INTERNATIONALE S.A. nouvelle CIRIO DEL MONTE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14699/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# CMC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 23A, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 66.120.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

(14708/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# CMC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 23A, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 66.120.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 564, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

(14709/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# BBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.112.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour BBS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14700/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.935.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2002, vol. 564, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour ARTEMIS FINE ARTS, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(14701/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# BBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.112.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour BBS S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

P. Frédéric / S. Wallers

(14703/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 79.232.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 février 2002 que:

Monsieur Pascal Campo, demeurant 1622, Chemin de Pierre de Feu, 13100, Aix-en-Provence, remplace l'administrateur démissionnaire Monsieur Patrick Van den Bossche, habitant 4, place de Nancy, L-2212 Luxembourg à laquelle l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 11 février 2002.

Pour extrait conforme

IMAGE ONE S.A.

Patrick Vyvey

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 5 - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14704/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# INTEK INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 73.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2002, vol. 322, fol. 85, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INTEK INTERNATIONAL. S.à r.l.

Signature

(14711/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# LG LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2129 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 43.530.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2002, vol. 322, fol. 85, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LG LUX S.A.

Signature

(14712/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# ITALIANSTYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 111-113, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 55.519.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2002, vol. 322, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ITALIANSTYLE S.A.

Signature

(14713/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

### RUMBAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.779.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 5.000.000,- est converti en EUR 123.946,76 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 21 novembre 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 123.946,76 à un montant de EUR 125.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.053,24 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, sera, à partir du 1er janvier 2002, fixé à un montant de EUR 125.000,-, représenté par 5.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour RUMBAS HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

**Signatures** 

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 4. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14813/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2002.

# TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.617.

Monsieur Alain Küpper, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch, a été nommé administrateur avec effet au 21 décembre 2001, en remplacement de Madame Yvonne Seiler, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14714/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.617.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 janvier 2000

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A.

Signature

(14715/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

### INTERNATIONAL DATA PROCESSING, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.236.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 15 septembre 2001

L'assemblée générale prend, chacune, à l'unanimité des voix, des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de la FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l, en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. La FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l, reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 14 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2002, vol. 563, fol. 63, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14719/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# PYTHON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider. R. C. Luxembourg B 75.965.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 65, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2002.

Pour PYTHON HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(14760/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# BALTRA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 63.738.

Statuts coordonnés avec effet au 1er janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTRA INVEST S.A.

Signature

(14716/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# BALTRA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.738.

Monsieur Alain Küpper, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-3332 Fennange, 59, route d'Esch, a été nommé administrateur avec effet au 27 décembre 2001, en remplacement de Madame Yvonne Seiler, administrateur démissionnaire.

BALTRA INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14717/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# **BALTRA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 63.738.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 décembre 2001

# Résolution 2

Dans le cadre de la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, avec effet au 1er janvier 2002, par incorporation de réserves à concurrence de trois mille six cent quatorze francs français et vingt et un centimes (FRF 3.614,21), pour le porter de son montant actuel d'un million (FRF 1.000.000,-) de francs français à un million trois mille six cent quatorze français et vingt et un centimes (FRF 1.003.614,21), sans création d'actions nouvelles.

La réalité de l'existance de ces réserves ressort des comptes annuels au 31 décembre 2000.

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social d'un million trois mille six cent quatorze français et vingt et un centimes (FRF 1.003.614,21), en cent cinquante-trois mille euros (EUR 153.000,-).

### Résolution 3

Dans le cadre de la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé, avec effet au 1er janvier 2002, à concurrence de mille trois cent trente-sept francs français et soixante-dix centimes (FRF 1.337,70), pour le porter de son montant actuel de quatre millions (FRF 4.000.000) de francs français à quatre millions mille trois cent trente-sept français et soixante-dix centimes (FRF 4.001.337,70).

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital autorisé de quatre millions mille trois cent trente-sept français et soixante-dix centimes (FRF 4.001.337,70) en six cent dix mille euros (EUR 610.000,-).

### Résolution 4

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

# Résolution 5

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'article 5 et l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- «Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à cent cinquante-trois mille euros (EUR 153.000,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»
- «Art. 6. Capital autorisé. 1<sup>er</sup> Alinéa. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, à augmenter le capital social à concurrence de six cent dix mille euros (EUR 610.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-trois mille euros (EUR 153.000,-) à sept cent soixante-trois mille euros (EUR 763.000,-) par la création de quatre mille (4.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.»

#### Résolution 6

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTRA INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2002, vol. 564, fol. 47, case 7. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

(14718/255/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# WOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7-9, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 74.222.

Extrait de la décision collective des associés du 21 décembre 2001

Les associés de la société WOK, S.à r.l., ont pris ce jour, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Les associés décident de changer, avec effet au 1er janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros soixante huit centimes (EUR 12.394,68) représenté par (100) parts sans désignation de valeur nominale.

# Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de cent cinq euros trente-deux centimes (EUR 105,32) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de douze mille cinq cent euros (12.500,-) représenté par (100) parts sans désignation de valeur nominale.

# Cinquième résolution

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier avec effet au 1er janvier 2002, le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1**er **alinéa.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-) représenté par (100) parts sans désignation de valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les associés chargent la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l de l'enregistrement et de la publication des décisions prises en relation avec la conversion du capital en euros, en décembre 2001.

Strassen, le 4 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 41, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14720/578/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# ETMF IIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 78.988.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2002, vol. 564, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour ETMF IIC, S.à r.l.

R. Thillens

(14730/771/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 36.979.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2002, vol. 564, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

(14724/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. LuxembourgB 36.979.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 11 février 2002, que: Les mandats d'administrateurs de Messieurs Charles E. Johnson, Martin L. Flanagan, William Lockwood et Gregory E. McGowan ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

M. David Smart a été nommé administrateur en accord avec l'article 11 des statuts de FRANKLIN TEMPLETON IN-TERNATIONAL SERVICES S.A. suite à sa cooptation par le conseil d'administration le 7 août 2001.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2002, vol. 564, fol. 73, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14725/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# MN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital: EUR 37.200,-.

Siège social: Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi. R. C. Luxembourg B 80.026.

### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 15 décembre 2001 que Monsieur Eric Assimakopoulos a été révoqué de ses révoqué de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme ERNST & YOUNG, Société Anonyme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol.564, fol. 67, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14726/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# ARES, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 10.643.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Rodange, le 30 novembre 2001

### 1. Nomination statutaire

Suite à la vacance d'un mandat d'administrateur d'ARES après le décès de Monsieur Jean-Marie Mousel, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 30 novembre 2001 coopte en tant qu'Administrateur Monsieur Marco Goeler, Chef de Département Industrie et Technologie à la SNCI. La cooptation de Monsieur Marco Goeler est sujette à ratification par la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Rodange, le 30 novembre 2001.

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

R. Henrion

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14753/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# PALAIS DE CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 24.952.

\_

Extrait de la décision collective des associés du 21 décembre 2001

Les associés de la société PALAIS DE CHINE, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Les associés décident de changer, avec effet au 1er janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à trente sept mille cent quatre-vingt quatre euros trois centimes (37.184,03 EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sans désignation de valeur nominale.

### Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de trois cent quinze euros quatre-vingt dix-sept centimes (315,97 EUR) par prélèvement sur les réserves, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sans désignation de valeur nominale.

# Cinquième résolution

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

### Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. Alinéa 1**<sup>er</sup>. Le capital social est fixé à trente sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Les associés chargent la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l. de l'enregistrement et de la publication des décisions prises en relation avec la conversion du capital en euros, en décembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Strassen, le 4 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2002, vol. 563, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14721/578/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# SPECALY-ALIGROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter. R. C. Luxembourg B 20.492.

\_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2001

### Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'ancienne valeur nominale des actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir la devise du capital de la société, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros au taux de 1,- EUR=40,3399 LUF, avec effet au premier janvier 2002, de telle sorte que le capital social de la société est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et ce avec effet au premier janvier 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un (13,31) euros par prélèvement sur les réserves, de telle sorte que le capital de la société est désormais fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

# Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à cent vingt-quatre (124,-) euros. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Cinquième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts se trouvent modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en deux cent cinquante (250) actions de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune, entièrement libérées.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme.

Strassen, le 8 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2002, vol. 563, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14723/578/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# MN EUROPEAN OPERATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Captal: EUR 20.800,-.

Siège social: Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi. R. C. Luxembourg B 80.001.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 15 décembre 2001 que Monsieur Eric Assimakopoulos a été révoqué de ses révoqué de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14727/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

### LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R. C. Luxembourg B 39.564.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2002, vol. 564, fol. 67, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

L'assemblée générale ordinaire du 16 février 2001 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

(14728/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# **ECLYPSE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone industrielle Z.A.R.E. R. C. Luxembourg B 71.283.

Extrait des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 22 juillet 2001

4ème résolution

Sur proposition du Président et compte tenu du fait que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance, l'assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Richard Nicolas et de Monsieur Jean-Marie Boudet et de nommer (en remplacement de Monsieur Christian Schiltz) Monsieur Michael Soldi, directeur associé, domicilié 28-30, Val Saint-André à L-1128 Luxembourg.

Les administrateurs et le commissiare aux comptes sont nommés jusquà la tenue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Richard Nicolas, administrateur-délégué
- Monsieur Jean-Marie Boudet, administrateur
- Monsieur Michael Soldi, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2002, vol. 563, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14729/771/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

### **ECLYPSE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 64, rue Pierre Krier. R. C. Luxembourg B 71.283.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2002, vol. 563, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour ECLYPSE SOLUTIONS S.A.

Signature

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2000

- 1. L'assemblée approuvé le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999 et a décidé de reporter la perte de l'exercice s'élevant à LUF 569.111,-.
- 2. Ont été élus administrateurs pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001:
  - Monsieur Richard Nicolas, administrateur-délégué
  - Monsieur Jean-Marie Boudet, administrateur
  - Monsieur Michael Soldi, administrateur

A été élue Commissaire aux comptes pour la même période:

- HRT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprise, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg (14733/771/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

# **ECLYPSE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone industrielle Z.A.R.E. R. C. Luxembourg B 71.283.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2002, vol. 563, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Pour ECLYPSE SOLUTIONS S.A.

Signature

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2001

- 1. L'assemblée a approuvé le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000 et a décidé de reporter à nouveau le bénéfice de LUF 135.769,-.
  - 2. Conseil d'administration:
  - Monsieur Richard Nicolas, administrateur-délégué
  - Monsieur Jean-Marie Boudet, administrateur
  - Monsieur Michael Soldi, administrateur

Commissaire aux comptes :

- HRT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprise, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Les mandats des membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes viennent à échéance lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

(14734/771/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange